

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

COMMUNE D'AMBRONAY (AIN)

COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1.1 - Le dossier complet de présentation du SPR de la commune d'Ambronay.

1.2 - La cartographie du périmètre du SPR de la commune d'Ambronay.

2 - La délibération du conseil municipal d'Ambronay du 02.08.2022.

3 - La délibération du conseil municipal d'Ambronay du 10.04.2018.

4 - L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France du 13.06.2023.

5 - L'avis CNPA du 10.07.2023.

6 - Le courrier de l'UDAP à la préfecture de l'Ain du 23.10.2023.

7 - Le courrier de demande de classement SPR de la mairie d'Ambronay à la DRAC du 02.04.2019.

D.R.A.C. AUVERGNE-RHONE-ALPES - VILLE D'AMBRONAY
Site Patrimonial Remarquable

01 - AMBRONAY



Étude préalable et définition du contour du S.P.R.
DOSSIER DE PRÉSENTATION - C.N.P.A.

JUIN 2022

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION DU SITE	5
II. PROTECTIONS ACTUELLES DU PATRIMOINE	9
1. Protections au titre du Code du Patrimoine	10
2. Protections au titre du Code de l'Environnement	13
3. Protections au titre du Code de l'Urbanisme	14
4. Inventaires et labels	16
III. LES FONDEMENTS D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	19
1. Un riche socle paysager	20
2. Un site façonné par plus de 2000 ans d'histoire	24
3. Un terreau culturel et artistique riche	36
IV. UN PAYSAGE URBAIN ET DES ARCHITECTURES DE QUALITE	39
1. Une structure urbaine intéressante	40
2. Un bâti diversifié	46
V. DÉLIMITATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE.....	53
1. Délimitation du S.P.R. et justifications	54
VI. ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE	61
1. Une stratégie de protection patrimoniale	62
2. Outils de médiation et participation citoyenne	63
3. Définition de l'outil le plus adapté et compatibilité avec le P.A.D.D. du PLU .	64
4. Acteurs impliqués, associations locales	65
VII. ANNEXES	67
1. Sources	68
2. Etudes	70

I. PRÉSENTATION DU SITE

Département : Ain - 01
Intercommunalité : Communauté de Communes Plaine de l'Ain
Superficie communale : 33,55 km² (soit 3 355 hectares)
Nombre d'habitants : 2 915 hab. (donnée INSEE 2019)
Densité de population : 87 hab./km²
Aire d'attraction : Ambérieu-en-Bugey
Altitude : entre 225 m (plaine de l'Ain) et 765 m (massif du Bugey)

La ville d'Ambronay se situe dans le département de l'Ain (arrondissement de Belley, canton d'Ambérieu-en-Bugey), à 55 km au Nord-Est de Lyon, 30 km au Sud-Ouest de Bourg-en-Bresse et 95 km à l'Ouest de Genève. Elle se trouve en position charnière entre la plaine de l'Ain et les contreforts du massif du Jura bugiste.

Ce positionnement conditionne deux grandes unités morphologiques et paysagères pour Ambronay : à l'ouest, la Plaine de l'Ain apparaît comme un territoire inondable, agricole où les grandes infrastructures traversent le territoire ; à l'est, le massif du Bugey donne la première vision du relief accidenté et des coteaux boisés. Ces deux entités sont séparées par la partie agglomérée du bourg, au centre de la commune. A côté du bourg, 10 hameaux occupent la plaine et les coteaux ambrunois.

La commune s'étend sur 3355 hectares dont 839 ha sont boisés. Elle accueille aujourd'hui 2915 habitants et s'inscrit dans l'aire d'influence d'Ambérieu, chef-lieu de canton.

Positionnée à 5 km des principaux échangeurs de l'A42 (Lyon - Pont-d'Ain) et de l'A40 (Macon - Genève), Ambronay est traversée par des infrastructures majeures à l'échelle du département : la RD1075 reliant Ambérieu à Bourg-en-Bresse, la RD36, la voie ferrée Macon - Ambérieu-en-Bugey et l'autoroute A42.

La commune appartient à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA).

Les communes limitrophes sont, au nord, Pont-d'Ain et Saint-Jean-le-Vieux ; à l'est, l'Abergement-de-Varey et Saint-Rambert-en-Bugey ; au sud, Ambérieu-en-Bugey et Douvres ; à l'ouest, Varambon, Priay et Château-Gaillard.

Source : Plan local d'urbanisme, rapport de présentation.



Repérage des limites de la commune d'Ambronay
Carte IGN



Vues d'Ambronay depuis la Tour des Archives de l'abbaye
Archipat

II. PROTECTIONS ACTUELLES DU PATRIMOINE

1. PROTECTIONS AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

A/ MONUMENTS HISTORIQUES

La commune compte 2 immeubles protégés au titre des Monuments Historiques :

- **Ancienne abbaye bénédictine** (XII^e, XIV^e, XV^e, XVII^e, XVIII^e siècles)

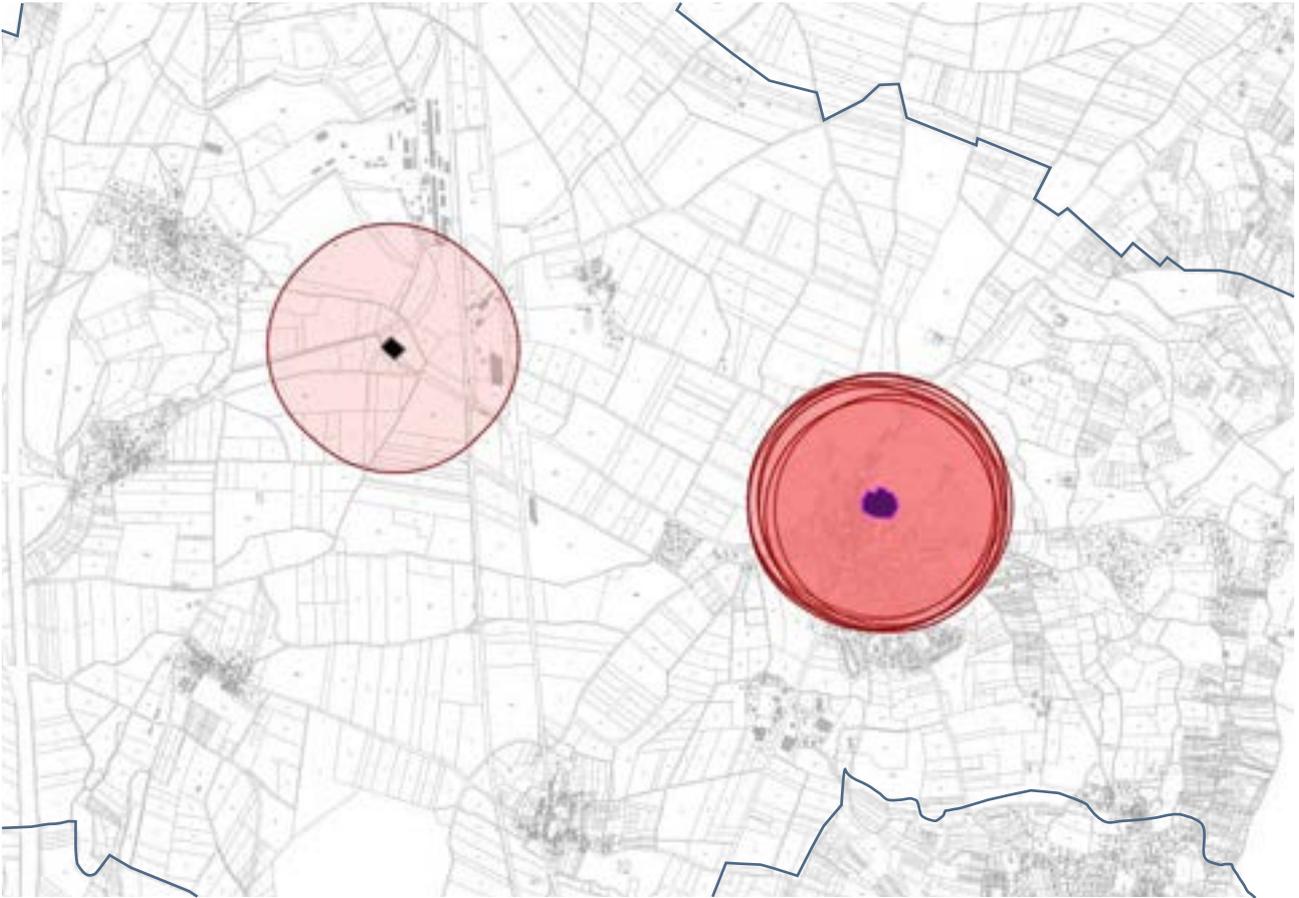
L'église abbatiale est protégée par classement très tôt, sur la liste de 1889 (par arrêté du 21/12/1889). La protection est étendue au cloître et à la salle capitulaire (classement par arrêté du 27/12/1905) puis à la Tour des Archives (inscription par arrêté du 26/11/1928), la Tour Dauphine (inscription des façades et toitures par arrêté du 16/11/1964). Le reste des bâtiments est inscrit par arrêté du 26/03/1991 (infirmerie) et classé par arrêté du 14/12/1992 (logis abbatial, pigeonnier). Finalement, l'ensemble de l'abbaye (parcelles, jardins, murs d'enceinte, etc.), à l'exclusion des bâtiments déjà protégés, est inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 10/12/2014.

- **Bastide de Gironville dite Fort Sarrazin** (1323)

L'ensemble de la bastide, détruite en 1330, est classée au titre des Monuments Historiques par arrêté du 02/12/1993.

B/ ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

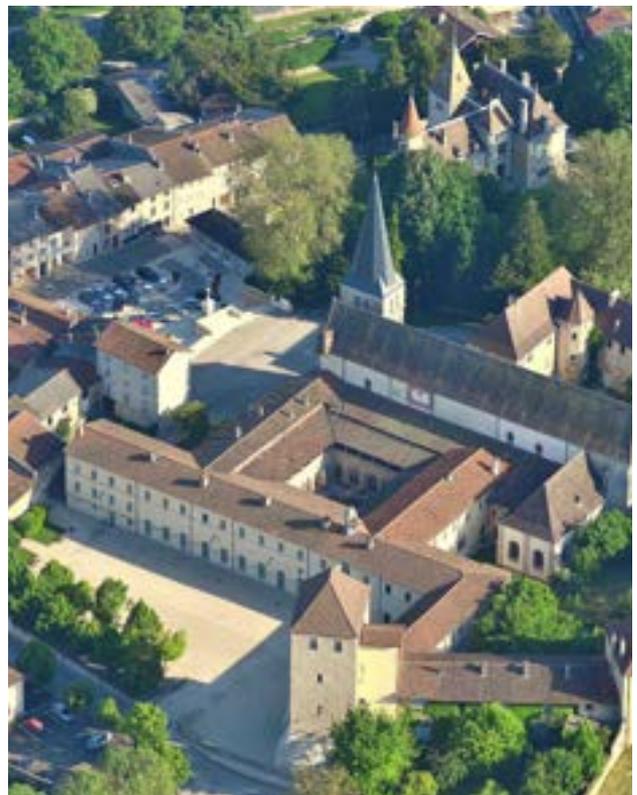
La protection d'un Monument Historique génère systématiquement, avant la loi L.C.A.P. (2016) et depuis 1943, une zone de vigilance patrimoniale de 500m. de rayon, applicable autour de chaque édifice inscrit ou classé. La protection au titre des Abords de MH est la plus importante en terme de surface puisqu'elle couvre l'ensemble du centre ancien d'Ambronay jusqu'aux lieux-dits Pré Gaillot à l'ouest, Grange Cozon au sud et les Ballagnes à l'ouest ainsi que les parcelles cultivées des Prés Baquiers, du lac du Vorgey jusqu'à la gare.



Carte de protection au titre des MH (en noir) et des abords (en rouge)
Atlas des Patrimoines



Motte de l'ancienne bastide de Gironville
Archipat



Abbaye d'Ambronay
Ville d'Ambronay

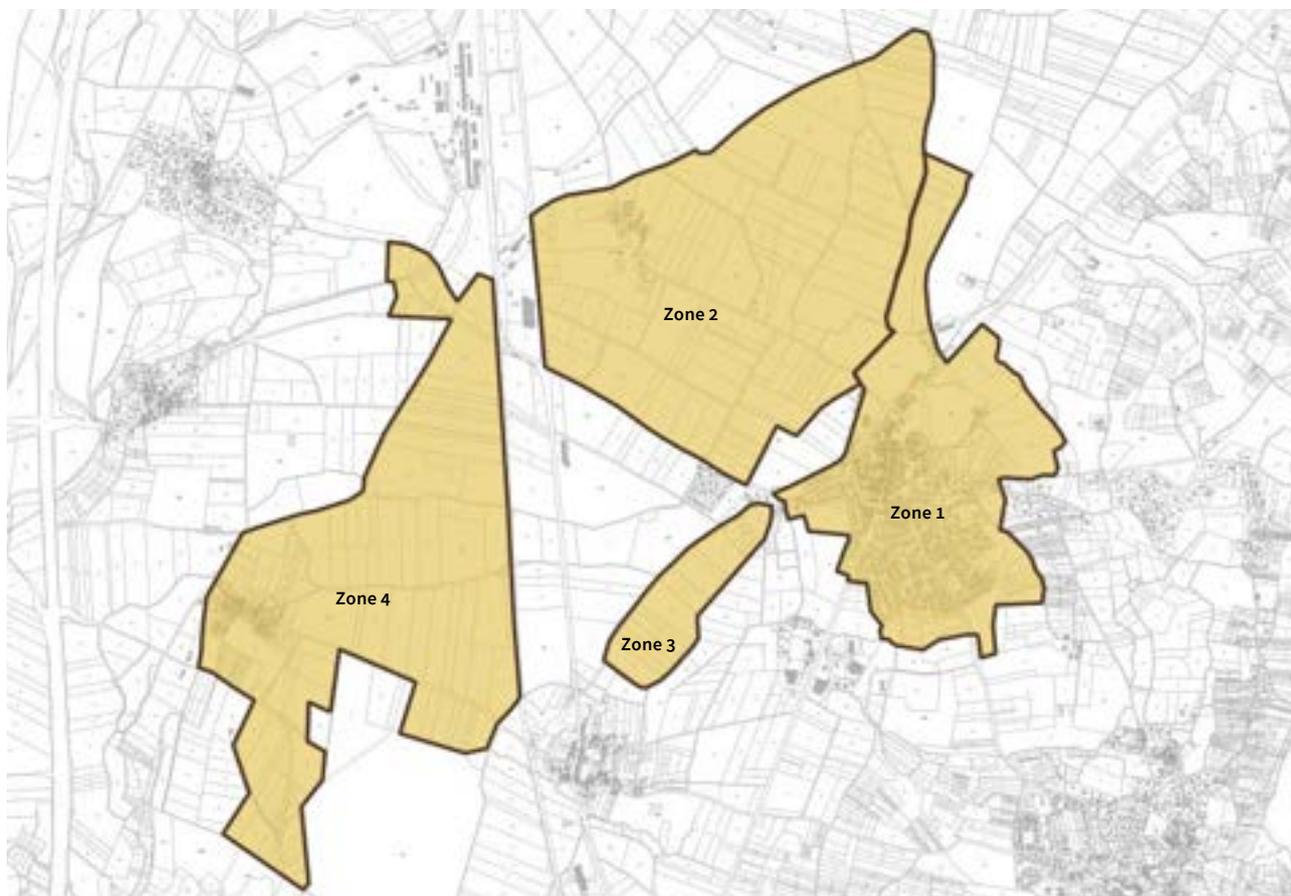
C/ ARCHÉOLOGIE

Les **Zones de Présomption de Prescription Archéologique** (Z.P.P.A.) ont été créées par la loi du 1er août 2003 relative à l'archéologie préventive. Dans ces zones, les travaux d'aménagement sont soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir) et les zones d'aménagement concerté (Z.A.C.) de moins de 3 hectares sont présumées faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive avant leur réalisation.

Les Z.P.P.A ne sont pas une servitude d'urbanisme mais elles figurent dans le porter à connaissance réalisé par les services de l'État pour la conception des documents de planification (P.L.U., S.Co.T.).

On compte 4 Z.P.P.A. sur la commune d'Ambronay :

- **Zone 1 Bourg**, par arrêté du 30/09/2005, qui couvre l'ensemble du bourg médiéval ;
- **Zone 2**, par arrêté du 30/09/2005, qui couvre les parcelles occupées à l'époque gallo-romaine ;
- **Zone 3 Chapelle Saint-Jacques**, par arrêté du 30/09/2005, qui correspond aux zones d'occupation préhistorique et gallo-romaine ainsi que la chapelle médiévale ;
- **Zone 4**, par arrêté du 30/09/2005, qui couvre les parcelles occupées à l'époque gallo-romaine ainsi qu'un tumulus protohistorique.



Carte des zones de présomption de prescription archéologique
Atlas des Patrimoines

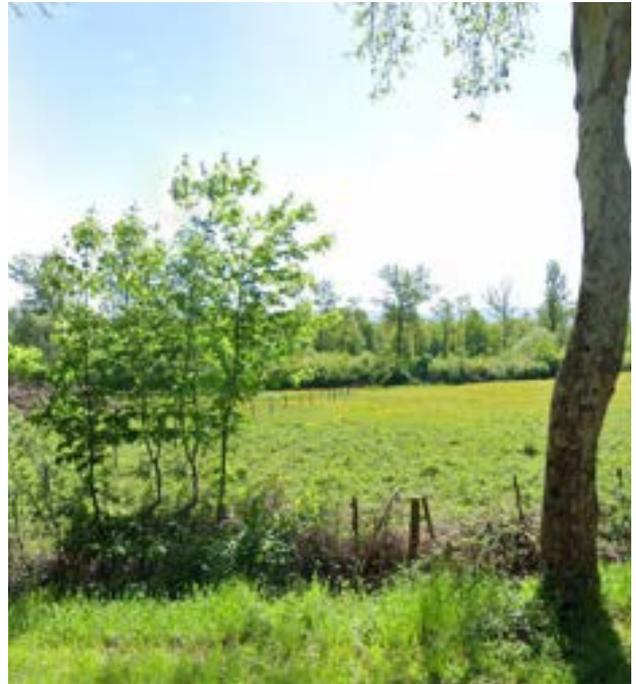
2. PROTECTIONS AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

A/ BIOTOPE

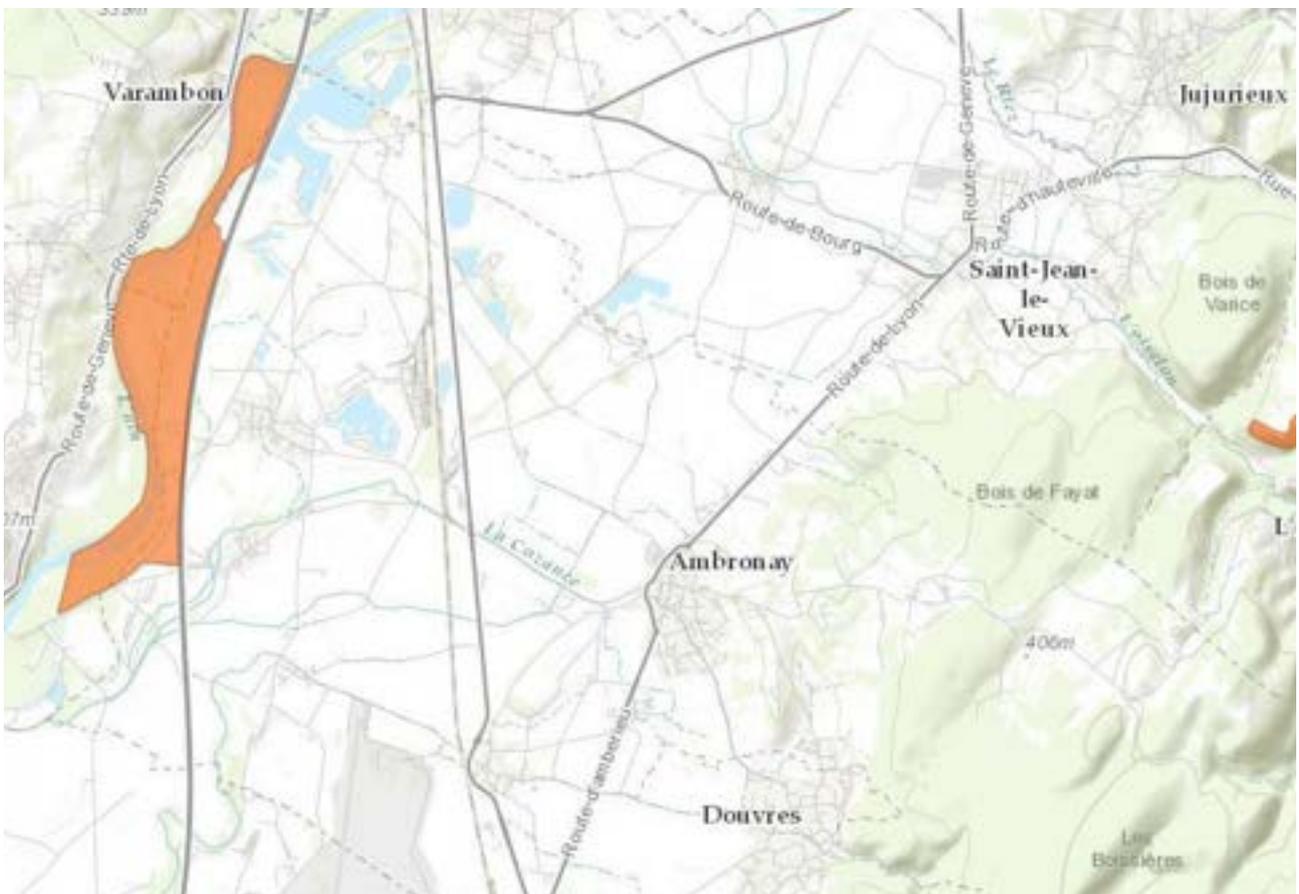
La commune est concernée par un arrêté de protection de biotope :

- Les Brotteaux (id : FR3800193), par arrêté du 13/03/1980.

Il n'y a pas de protection de monument naturel au titre de la loi 1930 sur les sites.



Bords de l'Ain
Google Maps



Carte des zones de protection de biotope
Atlas des Patrimoines

3. PROTECTIONS AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

A/ PATRIMOINE BÂTI

Le Plan Local d'Urbanisme identifie des immeubles bâtis singuliers, à sauvegarder ou à mettre en valeur.

Il peut repérer, au titre de la Loi Paysage (art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme), des **éléments ponctuels d'architecture remarquables**. Ambronay en compte 6, situés essentiellement dans les hameaux :

- Le four de Longeville ;
- La fontaine de Genoud ;
- La croix de l'Ormet ;
- La croix de Saint Tricot ;
- L'Octroi ;
- La croix de Coutelieu.

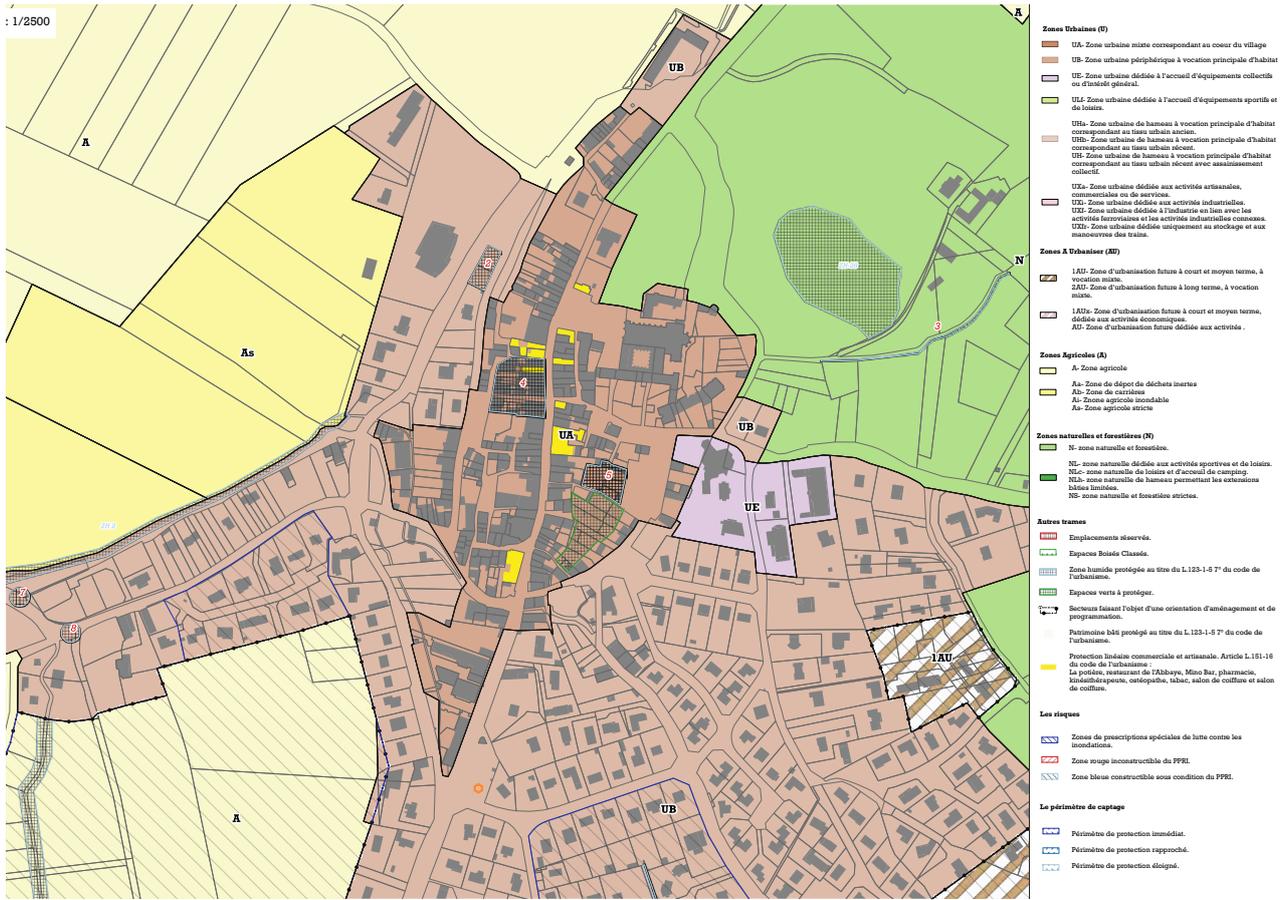
B/ ESPACES VERTS À PROTÉGER (EVP)

Certains jardins remarquables sont identifiés dans le centre historique, pour leur qualité paysagère, au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme.

C/ ESPACES BOISÉS CLASSÉS (EBC)

Les **Espaces Boisés Classés** sont des territoires (bois, forêt ou parc) « à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. » (art. L130-1 du Code de l'Urbanisme). Le principal effet de ce classement est l'interdiction de tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Il existe plusieurs E.B.C. à Ambronay : Bois de Réserve, Bois Brûlé, Bois du Spey, Pierrefeu, Grand Bois, Les Boissières, Bois de Morimont, La Combe au Roi.



PLU d'Ambronay
Géoportail de l'Urbanisme



Les Bois de La Réserve et de Pierrefeu, espaces boisés classés
Archipat



Jardins maraîchers du centre ancien, espaces verts à protéger
Archipat



Four de Longeville, protégé au titre du PLU
Archipat



Croix de Coutelieu et pavillon d'octroi, protégés au titre du PLU
Archipat



4. INVENTAIRES ET LABELS

A/ ZONES NATURELLES

La commune compte plusieurs **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique**.

Une Z.N.I.E.F.F. est un outil de connaissance, sans valeur juridique directe, qui constitue l'inventaire d'un espace exceptionnel ou représentatif, ce dernier étant distingué en deux zones :

Des Zones de type 1 qui recensent les secteurs de très grande richesse écologique, ou de type 2, qui définissent plus largement des ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable.

Z.N.I.E.F.F. Continentales de type 1 recensées sur le territoire (Inventaire du patrimoine paysager) :

- Rivière d'Ain de Neuville à sa confluence (id : 820030615)
- Pelouses sèches de l'Abergement de Varey (id : 820030597)
- Pelouse sèche de Brûleron (id : 820030696)
- Pelouses sèches d'Ambérieu (id : 820030599)

Z.N.I.E.F.F. Continentales de type 2 recensées (Inventaire du patrimoine paysager) :

- Massifs occidentaux du Bugey (id : 820003780)
- Basse vallée de l'Ain (id : 820003759)
- Aéroport d'Ambérieu (id : 820003785)

Les **Sites Natura 2000** visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la Directive européenne Habitats-Faune-Flore (décision de la Commission européenne du 7 novembre 2013).

Site NATURA 2000 Directive Habitats recensé :

- Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône (id : FR8201653)

B/ PETITE CITÉ DE CARACTÈRE

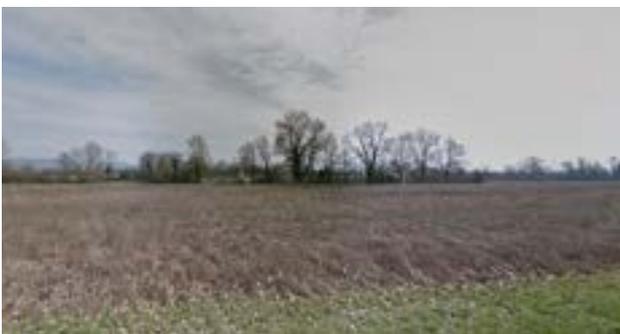
Le concept des Petites Cités de Caractère est créé en 1975 avec la volonté de regrouper des communes patrimoniales dans le but de protéger, animer et valoriser leurs éléments d'intérêt.

La commune d'Ambronay a adhéré à la Charte nationale en 2019 pour rejoindre le réseau.

Elle demeure la seule commune de l'Ain à détenir ce label.



Carte des zones naturelles repérées
Géoportail



Pelouses sèches de la plaine
Archipat



Massifs boisés du Bugey
Ville d'Ambronay



Cité d'Ambronay vue du ciel
Ville d'Ambronay

III. LES FONDEMENTS D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

1. UN RICHE SOCLE PAYSAGER

A/ TROIS ENTITÉS FORTES

Le paysage ambrunois est caractérisé par trois entités :

- Massif boisé

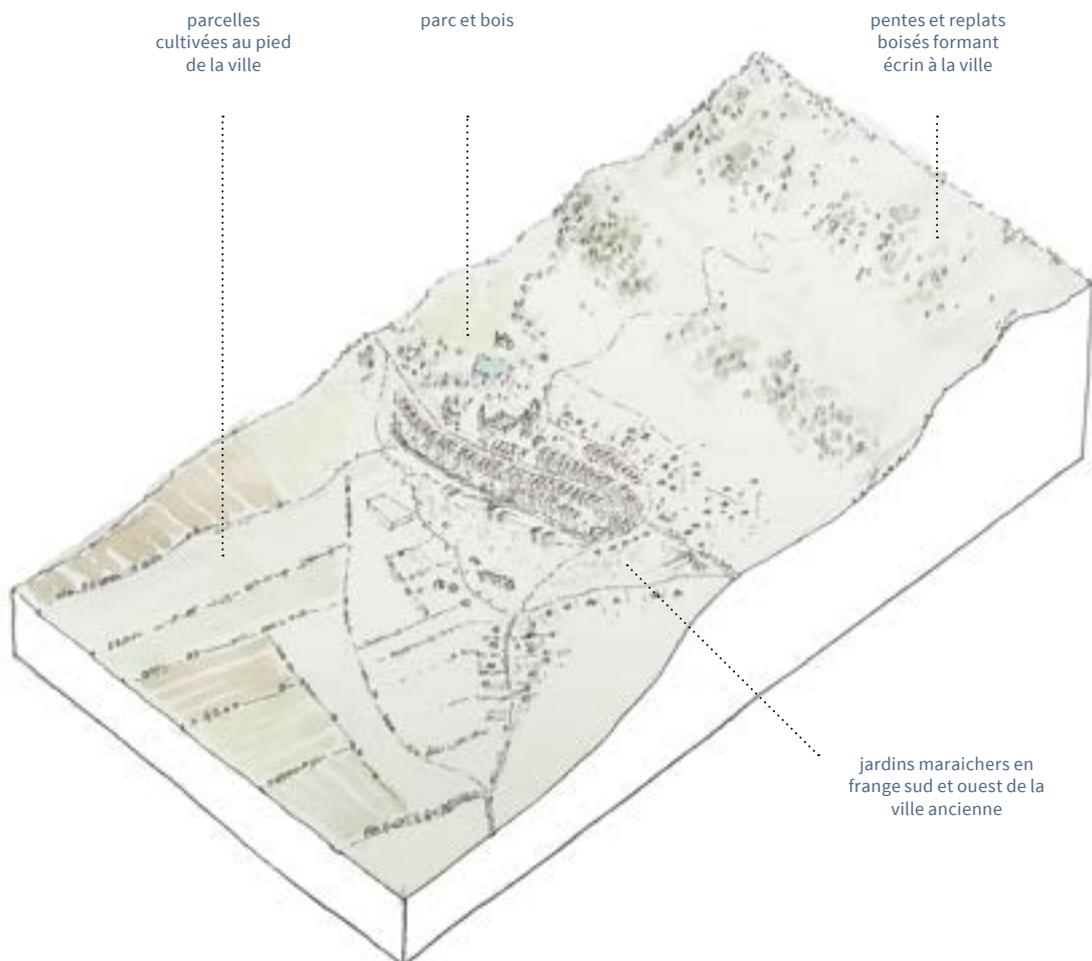
Un quart du territoire de la commune est composé de bois installés sur les 'contreforts' du massif du Bugey. Le massif forestier présente essentiellement des chênes, des épicéas et des hêtres. En plus d'être un marqueur fort du paysage, les forêts jouent un rôle important pour la biodiversité locale et contre le ruissellement des eaux. Le paysage mouvementé est composé de combes et de petites collines qui oscillent entre 245m et 643m d'altitude et qui sont, de fait, très visibles depuis la plaine. Cette partie constitue la toile de fond du paysage ambrunois.

- Bourg historique

En position charnière entre le bois et la plaine, le bourg est installé sur un léger promontoire qui le met en scène à l'échelle du paysage.

- Plaine agricole

La moitié ouest de la commune constitue une partie de la grande plaine de l'Ain. Il s'agit d'une terrasse alluviale plane composée de galets. En surface, le paysage est caractérisé par des grandes cultures et des prairies semi-naturelles comprenant notamment des pelouses sèches.



Bloc axonométrique des entités paysagères
Archipat



Au premier plan, la plaine agricole ; au second plan, le massif boisé du Bugey
Archipat



Parcelles cultivées au pied de la ville
Archipat



Le bourg, en position charnière entre plaine et forêt
Gregory Dubus



rivière Ain grande plaine agricole promontoire intermédiaire collines boisées

←.....>.....<.....>.....>.....<.....>.....>

Coupe paysagère schématique d'Ambronay
Archipat

B/ LES TRAMES ET GRANDS AXES PLANTÉS

La ville d'Ambronay est caractérisée par une richesse paysagère qui se traduit notamment par la présence d'alignements et de trames arborées remarquables.

Les structures arborées sont visibles à deux échelles :

- Séquences d'arrivée, à l'échelle de la ville

Les séquences d'arrivée depuis le nord (Saint-Jean-le-Vieux) et depuis le sud (Ambérieu) sont marquées par la présence d'un alignement monumental de platanes. Seule l'arrivée nord conserve une partie de son double alignement (une seule rangée encore en place, au sud). Ces plantations constituent un héritage direct des voies royales ouvertes dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Caractéristiques des grands tracés de la plaine de l'Ain, elles participent à la compréhension du territoire, tout en assurant des seuils de qualité qui accompagnent l'entrée de ville.

- Trames intramuros, à l'échelle des espaces publics

Les espaces publics du centre ancien concentrent des trames arborées d'intérêt qui assurent une qualité aux espaces, tout en donnant de la cohérence aux différents parcs et places.

Les mails de la place des Mattes et du jeu de boules sont caractéristiques des espaces publics du XIX^e siècle. Malgré quelques sujets manquants, ils conservent une forte présence dans le centre ancien. Ces alignements déploient une couronne végétale intéressante, qui s'inscrit sur l'ancienne limite fortifiée de la ville. L'allée des tilleuls prolonge cette couronne, au nord de l'abbaye, jusqu'à l'ancienne porte de Genève.

C/ L'ÉCRIN DU BOURG

Le bourg historique revêt une pluralité d'espaces et d'ambiances, fragiles, qui constituent un écrin végétal pour la ville.

- Épaisseur boisée nord

L'abbaye, et plus largement le nord-est de la ville, bénéficie d'une épaisseur boisée, au nord, qui constitue une toile de fond particulièrement intéressante (parc municipal et parc du château de Silans).

- Frange végétale sud-ouest

Les limites sud et ouest d'Ambronay sont marquées par une frange végétale peu bâtie qui mêle des sujets végétaux de moyenne hauteur, des bosquets bas ou des prairies domestiques tenus par des murets de clôture maçonnés.

- Jardins potagers du centre ancien

Les jardins arrière des parcelles du sud-est sont particulièrement visibles depuis les places en surplomb et depuis l'abbaye. Ils sont traités en potagers ou en vergers ce qui leur confère en grande qualité esthétique.

- Haies vives

Les transitions entre les espaces ou certaines limites de propriété sont gérées finement, sur le sud-ouest de la ville, par des haies vives qui maintiennent une atmosphère végétale, en transition avec les parcelles cultivées à proximité.



Carte particulière des Pays de Bresse, 1766
L'abbaye d'Ambronay, mille ans d'Histoire



Alignement de platanes depuis Ambérieu
Archipat



Vue de la place des Mattes et des jardins depuis la tour des Archives
Archipat



Plan de repérage des principaux espaces végétalisés
Archipat



Jardins arrière de l'abbaye
Archipat



Séquences alternées de prés et de bois
depuis le lieu-dit Malafan
Archipat



Vue de l'abbaye depuis le parc arboré du château de Silans
Photo Enaëlle



Vue à vol d'oiseau de l'abbaye et l'écrin boisé arrière
Archipat

2. UN SITE FAÇONNÉ PAR PLUS DE 2000 ANS D'HISTOIRE

A/ ORIGINES GALLO-ROMAINES

Les origines antiques sont partiellement connues, mais un faisceau d'indices permet d'attester d'une activité dès l'époque romaine. Une dalle funéraire du II^e-III^e siècle après J.-C. , présente dans l'abbaye, prouve au moins l'existence d'une nécropole à proximité. Par ailleurs, des fouilles réalisées depuis le XVIII^e siècle ont permis de mettre au jour des médailles et des statues de bronze.

Les écrits du XIII^e siècle mentionnent la '*villa Ambruniaci*'. Il s'agissait peut-être d'un domaine agricole ou d'une grande demeure de campagne. La proximité de Lyon rend cette hypothèse possible (des exemples similaires existent dans l'Ain, notamment à Ambérieux-en-Dombes).

La position stratégique de la ville actuelle, proche de l'Ain et adossée au massif du Bugey, permet également d'imaginer l'installation d'une petite ville. Certaines études mentionnent l'existence d'une voie antique reliant Ambérieux-en-Bugey à Pont-d'Ain. Le passage d'une voie antique importante étaye également l'idée de l'installation précoce d'une ville à Ambronay.

La tradition orale, doublée par des écrits du XIX^e siècle, évoque la présence d'un ancien temple romain à Ambronay, au V^e siècle, sur lequel une église aurait été reconstruite. Aucun écrit ni aucune fouille ne permettent d'affirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

B/ FONDATION DE L'ABBAYE

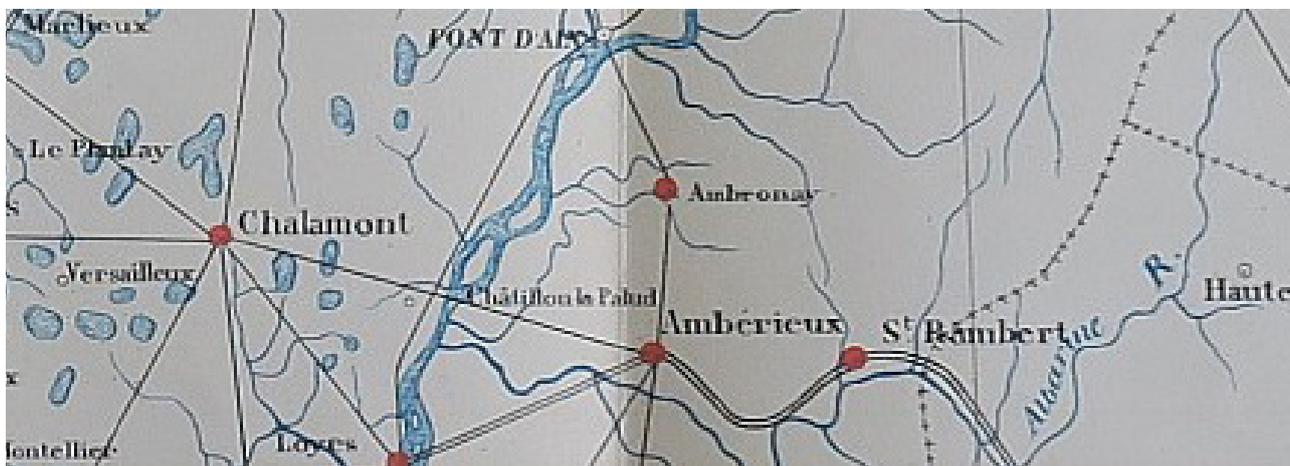
L'abbaye d'Ambronay est fondée au début du IX^e siècle, sous Charlemagne, par Saint Barnard. Elle obéit à la règle de Saint-Benoit, basée sur le travail manuel, intellectuel et la prière collective.

Il ne reste quasiment plus rien de l'édifice carolingien. Certaines piles de l'église actuelle sont fondées sur des massifs anciens datés de cette époque qui renseignent sur le plan de l'église abbatiale d'origine. Le tympan du portail d'entrée est également conservé.

En 1050, une bulle du pape Léon IX confirme l'indépendance et le pouvoir de l'abbaye. Ambronay est alors positionnée sur l'un des chemins de Compostelle ; elle attire de nombreux fidèles.

L'abbaye devient rapidement un propriétaire foncier important. De nombreux doyennés, prieurés, et même paroisses sont placés sous son autorité. Certains correspondent à des lieux-dits actuels, comme Merland.

La petite ville/seigneurie d'Ambronay dépend alors de l'abbaye. Les deux entités sont pleinement liées.



Voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, du Bugey, de la Dombes et de partie du Dauphiné, C. Guige, 1877
Persée



Relevé des dépendances de l'abbaye d'Ambronay au XII^e siècle
L'abbaye d'Ambronay, mille ans d'Histoire



Extrait de la bulle du pape Léon IX, 1050
AD01



Tympan carolingien de la primitive
église
L'abbaye d'Ambronay, mille ans d'Histoire



Pierre Tombale romaine, II^e siècle ou début III^e siècle
L'abbaye d'Ambronay, mille ans d'Histoire



Base cruciforme de l'église primitive
L'abbaye d'Ambronay, mille ans d'Histoire

C/ LE MOYEN-ÂGE, ENTRE GUERRES ET PROSPÉRITÉ

Le Moyen-Âge, malgré de nombreux troubles, marque globalement une période d'apogée pour l'abbaye et, *a fortiori*, pour la ville d'Ambronay. Les ordres monastiques sont très puissants. Ambronay est un haut-lieu religieux, artistique et culturel. La ville et l'abbaye s'enrichissent.

La fin du XIII^e siècle marque un tournant dans l'histoire d'Ambronay. La ville d'Ambronay obtient une franchise : c'est la création de la 'commune' à proprement parler. L'administration de la ville est, dès lors, distincte de celle de l'abbaye. Le seigneur-abbé gère l'abbaye quand le châtelain d'Ambronay s'occupe des affaires de la ville, avec le conseil de la commune. La première mention du châtelain apparaît en 1299. Pierre de Balme et Pierre de Genod sont chatelains d'Ambronay au XIII^e siècle.

Les deux entités érigent leur propre enceinte sur cette période :

- L'abbaye se dote d'une fortification qui est encore visible aujourd'hui (tour dite des Archives et tour dite Dauphine), ainsi qu'une courtine renforcée par un bastion avec pont-levis. L'abbaye se place sous protectorat du Comte de Savoie à partir de 1282.
- La ville construit une enceinte fortifiée avec, au nord, la porte de la Conche (ou porte de Genève), au sud-ouest la porte de la Gargouille, et plusieurs tours dont la Tour de Munet. Le château d'Ambronay, situé intra-muros, fait alors partie d'un réseau complet de fortifications, à l'échelle du Bas-Bugey. Les portes sont gardées jour et nuit par six hommes.

Au XIV^e siècle, les guerres entre les comtes de Savoie et du Dauphiné s'intensifient. La bastide de Gironville est construite dans le cadre d'une fortification complète de la plaine, d'Ambronay à la rivière de l'Ain. La ville et l'abbaye subissent plusieurs assauts. Un grand incendie détruit le château et une grande partie de la ville.

Au XV^e siècle, la ville subit de nouvelles attaques (pillage complet en 1468) et est reconstruite plusieurs fois, à l'image de l'abbaye. Plusieurs abbés entreprennent des travaux importants liés à l'acquisition de privilèges nouveaux (port des ornements pontificaux notamment). Le chœur et le cloître sont reconstruits. Des sculpteurs et artistes sont appelés pour travailler sur l'abbaye. La ville bénéficie incontestablement de ce nouvel élan. Boniface de Chaland, seigneur et châtelain d'Ambronay est inféodé au duc de Savoie. Une partie des impôts lui est reversée, l'autre part au seigneur-abbé d'Ambronay.

Le rayonnement de la nouvelle abbaye (réorganisée physiquement et spirituellement) se traduit concrètement dans la ville par la création d'écoles et d'hôpitaux.

À la toute fin du Moyen-Âge, la châtellenie d'Ambronay est rattachée à d'autres plus importantes. Le château est probablement abandonné. La famille de Forest fait reconstruire un château à l'emplacement de l'actuelle mairie. M. de Forest bénéficie désormais du titre de prévôt-châtelain d'Ambronay et assure officiellement l'administration et la juridiction de la ville.



Vieille porte d'Ambronay, plume et encre noire, XVIII^e siècle
Jean-Jacques de Boissieu



Entrée du bourg et vieille porte
Delcampe



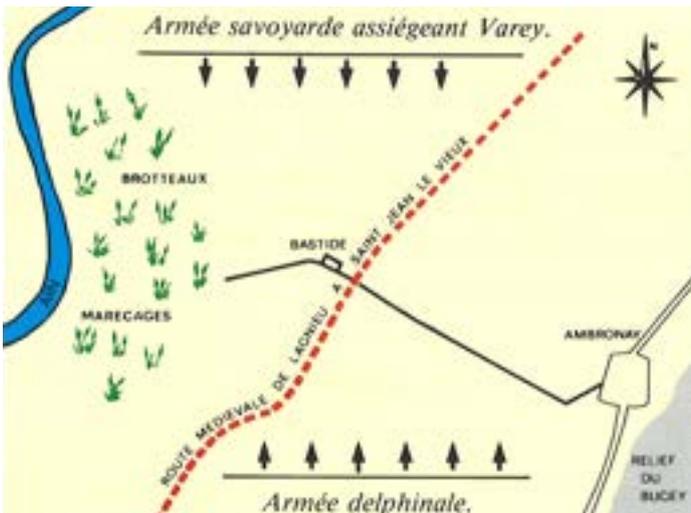
Ivoire carolingienne d'Ambronay
L'abbaye d'Ambronay, mille ans
d'Histoire



**Fragment d'un chapiteau du XI^e siècle et
décor du XIV^e**
L'abbaye d'Ambronay, mille ans d'Histoire



Relevé des châteaux du Bas-Bugey
Direction des Antiquités Historiques de la Région Rhône-Alpes



Dessin schématique du système de fortification d'Ambronay
Direction des Antiquités Historiques de la Région Rhône-Alpes



«Motte des Sarazins», dessin de Gabriel Siméoni, 1558
Direction des Antiquités Historiques de la Région Rhône-Alpes



**Vue prise à Ambronay, J.-J. de
Boissieu, 1796**
BML



**Vieille rue d'Ambronay, Marcel Maillard photographe,
1928**
BNF



Chapelle Saint Jacques et ancienne 'maladière'
Archipat

D/ LA VILLE AUX XVII^e-XVIII^e SIÈCLES

Depuis le XVI^e siècle, l'abbaye et la ville perdent en pouvoir et s'appauvrissent. Le roi Henri IV, dans sa lutte contre le duc de Savoie, saccage une partie de la ville et de l'abbaye.

La règle monastique est de moins en moins respectée et la limite entre l'abbaye et la ville devient moins rigide. Certains abbés résident en ville, parmi les laïcs.

En 1601, la ville d'Ambronay est rattachée à la France par le traité de Lyon (Bresse et Bugey).

L'abbaye devient alors 'abbaye royale'. Elle subit un grave incendie en 1632 et est rattachée à la Congrégation de St-Maur en 1652.

Les moines mauristes restaurent la distanciation entre vie monastique et vie communale. Ils reconstruisent entièrement la clôture abbatiale. De nombreux travaux sont entrepris dans l'abbaye pour tenter de lui donner un nouvel élan.

L'hôpital des Mattes et de la Conche ainsi qu'un collège sont construits. Le réseau hydraulique est développé par dérivation de la Couzance et par la création de nouveaux canaux associés à des moulins, implantés au niveau des faubourgs de la ville.

La morphologie de la ville au XVIII^e siècle est relativement bien connue en raison de l'existence d'un plan terrier de 1760 doublé d'un plan de la grande rue relevé sur ordre de l'Intendant. Ces deux documents, bien que parfois naïfs dans la représentation, constituent des documents officiels de propriétés relativement précis. À noter, notamment :

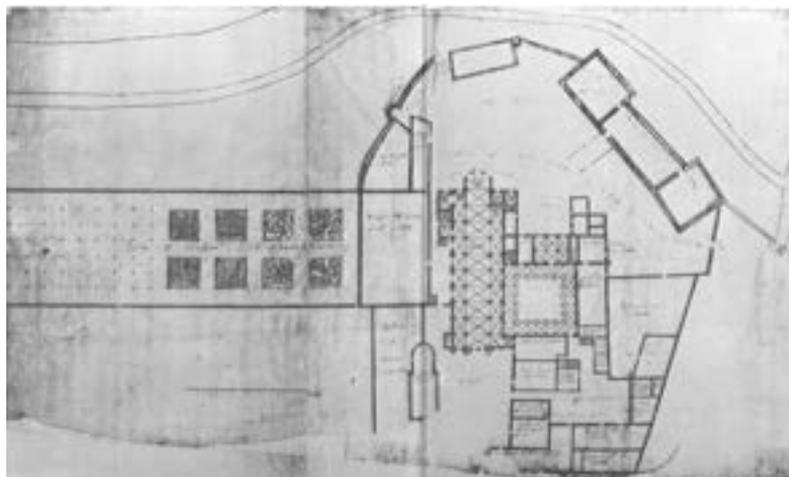
- la présence des portes de la Gargouille et de Genève ;
- la propriété de M. de Forest, les dépendances et le parc qui correspondent à l'ancien château prévôtal d'Ambronay ;
- la place de l'abbé d'Ambronay avec au nord, l'ancienne église paroissiale et son cimetière ainsi que la maison fief de l'abbé, à l'ouest les halles médiévales et au sud, des arcades ;
- la place du Bourgneuf qui accueille la foire aux bestiaux, l'école, et accolée, la place de la Confrérie du Saint-Esprit avec son pressoir à huile ;
- le réservoir des Religieux et le moulin d'en-haut au niveau du faubourg sud ;
- le four banal, propriété du seigneur abbé, sur l'actuelle place Bouverie ainsi qu'un four et une gloriette au niveau du Bourgneuf.

La démolition de l'enceinte est entamée dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

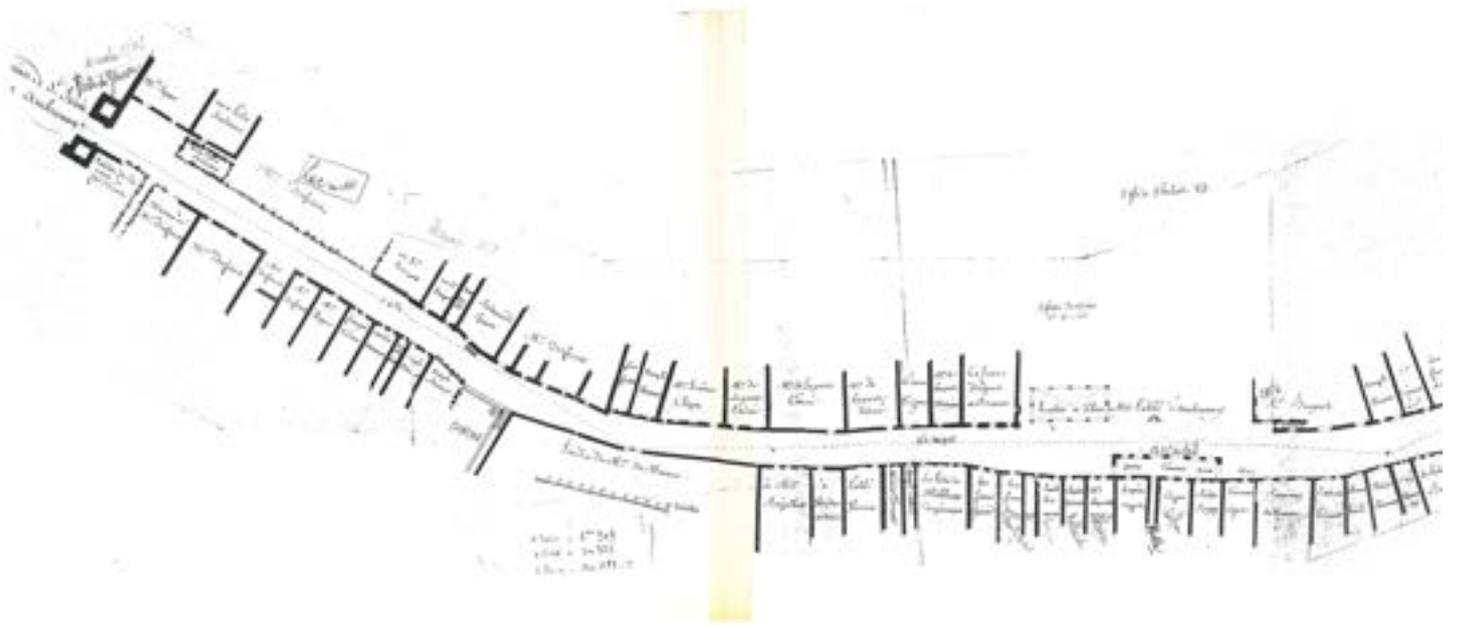
Une grande voie royale est ouverte, bordée d'un double alignement de platanes pour desservir Ambronay, depuis Ambérieu, au sud, et depuis Saint-Jean-le-Vieux, au nord. Cette desserte privilégiée désormais l'axe nord sud de la grande rue. La porte de la Gargouille, vestige de l'ancienne voie médiévale, devient secondaire.



Carte de Cassini en couleur issue de l'exemplaire dit de « Marie-Antoinette» (extrait), XVIII^e siècle
Géoportail



Plan de l'abbaye d'Ambronay d'époque mauriste, XVII^e siècle
Archives nationales



Plan de rez-de-chaussée de la Grande Rue d'Ambronnay 'vû et arrêté en suite des ordres de Mr. l'Intendant le 6 novembre 1759, signé Bouillet Ducry'
UDAP 01



Détail de la porte de Genève, Plan terrier d'Ambronnay de 1760 levé par Laporte, Notaire à Ambronnay de 1760 à 1780 (copie XIX^e siècle)
Abbaye d'Ambronnay



Détail de l'abbaye, Plan terrier d'Ambronnay de 1760 levé par Laporte, Notaire à Ambronnay de 1760 à 1780 (extrait du document original)
Abbaye d'Ambronnay



Détail de la porte de la Gargouille, Plan terrier d'Ambronnay de 1760 levé par Laporte, Notaire à Ambronnay de 1760 à 1780 (copie XIX^e siècle)
Abbaye d'Ambronnay



Plan terrier d'Ambronnay de 1760 levé par Laporte, Notaire à Ambronnay de 1760 à 1780 (copie XIX^e siècle)
Abbaye d'Ambronnay

E/ LE DÉCLIN DE L'ÉPOQUE POST-RÉVOLUTIONNAIRE

En 1789, l'abbaye est réquisitionnée comme bien national ce qui va entraîner de lourdes modifications au niveau des abords immédiats. Les moines quittent définitivement l'abbaye.

Disposant désormais de deux églises, les paroissiens font le choix de démolir l'église Saint-Nicolas (en 1806) pour transformer Notre-Dame en église paroissiale ce qui va assurer son entretien. La démolition va de pair avec le déplacement du cimetière hors des murs (vers l'ancienne maladrerie) ce qui permet l'aménagement d'une grande place-parvis devant l'église sur laquelle les halles sont reconstruites.

En 1793, le représentant du gouvernement révolutionnaire, obtient toutefois la démolition symbolique du clocher.

À partir de 1791, dans le contexte de la Terreur, l'abbaye est transformée en prison. Soixante-et-onze contre-révolutionnaires sont détenus en 1794.

Dans ce contexte difficile, la ville d'Ambronay perd en dynamisme. La population décroît peu à peu (2375 habitants en 1800 contre 1278 en 1900).

Le reste de l'abbaye, et notamment les jardins associés, sont largement divisés et vendus. Le découpage parcellaire du cadastre napoléonien illustre la complexité de la situation. Des maisons sont construites dans l'enceinte même de l'abbaye. La commune rachète également des bâtiments pour loger des familles ou pour installer des services publics. L'enceinte monastique disparaît, la ville gagne du terrain. L'abbaye est peu à peu phagocytée.

En définitive, la ville connaît au XIX^e siècle un profond renouvellement qui se traduit par :

- de nombreuses démolitions, à commencer le reste des remparts et la porte nord (1805). Toute la partie nord de la Grand rue est détruite, y compris l'ancien château d'Ambronay, les bâtiments qui bordaient la place de l'abbé et l'ancienne cure. Plus au sud, on profite des démolitions pour ouvrir la Rue Neuve.
- des reconstructions, notamment le long de la Grand Rue. La majorité des bâtiments, en mauvais état, sont reconstruits partiellement ou en totalité. Le nouveau château de Blains, édifiée en 1860, (actuelle mairie) est le symbole de cette reconstruction intra-muros.
- des constructions neuves, en lieu et place des anciens remparts démolis et au niveau des faubourgs sud et ouest.

À la fin du XIX^e siècle, la ville et l'abbaye sont dans un état de délabrement avancé ce qui pousse le conseiller de l'Ain, Alexandre Berard, à faire classer l'église en 1889.



Entrée du Bourg côté d'Ambérieu, Carte postale fin XIX^e siècle
Delcampe



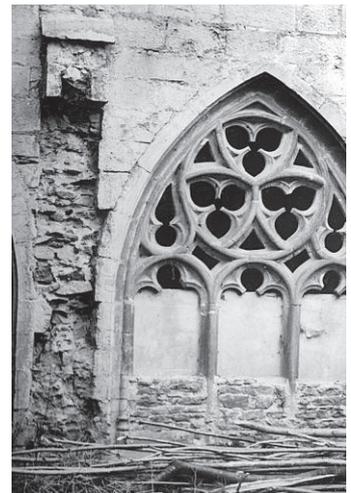
Vue de la Grande Rue d'Ambronay, Carte postale fin XIX^e siècle
Delcampe



Cadastral napoléonien d'Ambronay, section du bourg, 1827
AD 01



Baie et contreforts Abbaye d'Ambronay,
1915
Base Mérimée



Baie et contreforts Abbaye d'Ambronay,
1915
Base Mérimée



Vue du bourg d'Ambronay, Carte postale fin XIX^e siècle
AM



Ambronay, vue générale, Les deux Tours, Carte postale fin XIX^e siècle
Delcampé

F/ LA VILLE MODERNE

La commune d'Ambronay et le département de l'Ain mènent, dès le début du XX^e siècle, une politique d'acquisition des anciennes propriétés de l'abbaye.

La reconnaissance patrimoniale de l'abbaye s'effectue graduellement tout au long du XX^e siècle. Après le classement de l'église en 1889, la protection du cloître et de la salle capitulaire au titre des monuments historiques suit, en 1905. Les autres édifices sont inscrits par arrêtés successifs en 1928 et 1992.

Ces différentes protections lancent plusieurs grandes campagnes de restauration qui remettent en valeur l'ensemble abbatial. De nombreux espaces sont curétés des adjonctions tardives pour rétablir l'intégrité de l'enceinte abbatiale. La ville retrouve une distanciation avec l'abbaye.

Contrairement à l'abbaye, le centre historique souffre d'interventions inadaptées et sans cohérence globale. De nombreuses couvertures de tuiles creuses sont remplacées par des plaques ondulées en fibro-ciment. Le tissu ancien s'altère peu à peu, mais conserve sa trame, son échelle et son potentiel de valorisation.

En parallèle, la ville se développe sur toute sa partie sud-est. Plusieurs projets d'habitats individuels pavillonnaires voient le jour :

- lotissement de la rue des Mattes en 1963 ;
- rue du Plat et rue des Ravinelles en 1969 ;
- route de Douvres, rue de la Laupinière et lotissement en Couzancin en 1975 ;
- lotissement des Ambrines et des Lilas en 1980 ;
- rue des Lilas, clos des Frênes et allée des Noisettes depuis les années 2000.

Ces opérations présentent des qualités de conception inégales. L'entrée sud est banalisée par des architectures de faible intérêt. La rue de la gare, en revanche, offre un aménagement paysager plus doux, constitué de clôtures légères et de haies vives.

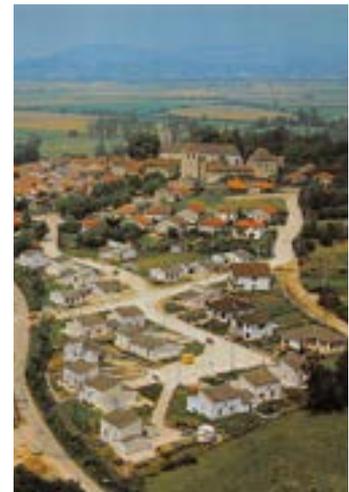
Le développement de l'habitat entraîne la création d'équipements à partir des années 70. La nouvelle école maternelle s'intègre harmonieusement à proximité de l'abbaye et constitue un exemple intéressant d'architecture de la seconde moitié du XX^e siècle.



Vue de l'école primaire depuis l'abbaye
Archipat



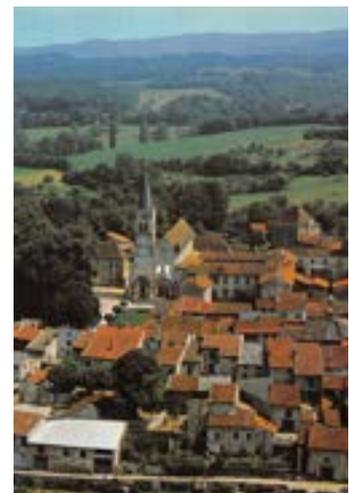
Arrivée d'Ambronay depuis Coutelieu, clôtures traitées en haies vives
Archipat



Carte postale d'Ambronay, vue à vol d'oiseau depuis le sud-est, deuxième moitié XX^e siècle
Delcampe



Comparaison des photos aériennes de 1945 et 2021 : curetage des abords de l'abbaye et développement pavillonnaire
Géoportail



Carte postale d'Ambronay, vue à vol d'oiseau depuis l'ouest, deuxième moitié XX^e siècle
Delcampe



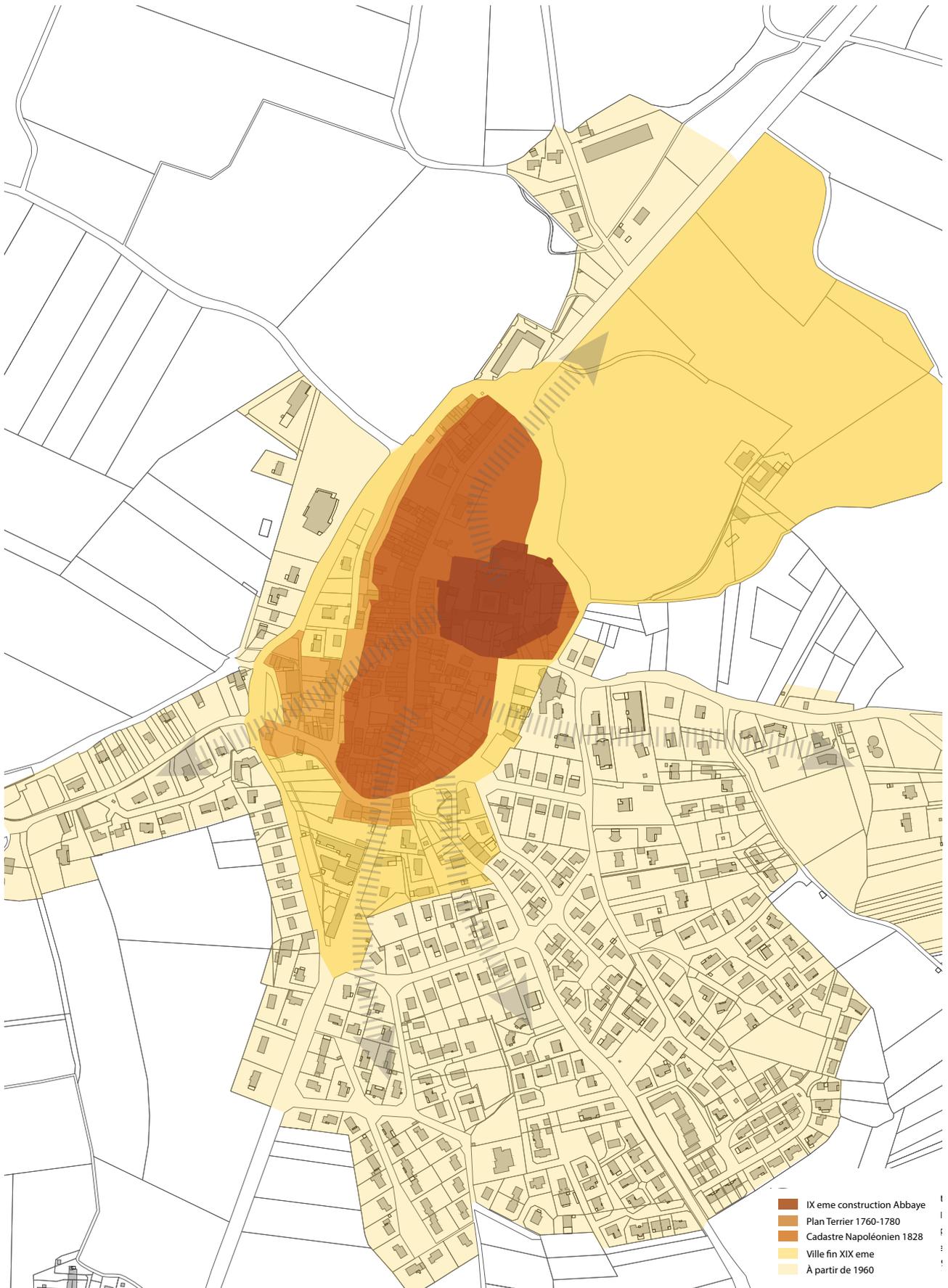
Carte postale d'Ambronay, vue à vol d'oiseau depuis l'est, deuxième moitié XX^e siècle
Delcampe



Carte postale d'Ambronay, vue à vol d'oiseau depuis le sud, deuxième moitié XX^e siècle
Delcampe

G/ CONCLUSION : LES GRANDES ÉTAPES DE CROISSANCE URBAINE

- D'origine gallo-romaine probable, la '*villa Ambruniaci*' se développe sur un léger promontoire dominant la plaine de l'Ain.
- La fondation de l'abbaye, au IX^e siècle, crée un noyau autour duquel s'agglomèrent les premières constructions.
- Aux XIII^e-XIV^e siècles, Ambronay fonde son enceinte qui constitue les limites physiques de la ville pendant presque 5 siècles. La ville se construit peu à peu autour d'un axe privilégié qui relie les deux portes principales de la ville (porte de Genève, au nord, et porte de la Gargouille, au sud-ouest).
- Pendant tout le Moyen-Âge, la ville subit divers pillages (guerres entre les comtes de Savoie et du Dauphiné) et se reconstruit à plusieurs reprises sur elle-même.
- Ambronay connaît un renouveau au XVII^e siècle, après le rattachement à la France par le traité de Lyon. L'abbaye devient 'royale' ; les Mauristes, nouvellement installés, lancent de grands travaux. Cette émulation se traduit, dans Ambronay, par la reconstruction du château prévôtal et par la création d'édifices publics comme l'Hôpital des Mattes. Le réseau hydraulique médiéval est modernisé.
- La Révolution marque un arrêt brutal à la croissance de la ville. L'abbaye est saisie ; la ville perd peu à peu en dynamisme et en population. L'ouverture d'une route royale entre Ambronay et Ambérieu ouvre la ville, au sud, dans l'axe de la Grande rue.
- Le XIX^e siècle constitue une époque charnière. La ville intramuros souffre d'un élan de démolition. L'enceinte et les portes sont mises à terre (à l'exception de la porte de la Gargouille, accès désormais secondaire) ce qui engendre la création d'un faubourg, organisé autour des moulins de l'Ancien Régime.
- Une politique d'acquisition permet peu à peu de reconstituer et de cureter l'abbaye, au cours du XX^e siècle. La ville stagne, jusque dans les années 60. Plusieurs projets de lotissements voient le jour, sur la partie sud de la commune.



Carte de croissance schématique d'Ambronay.
Archipat

3. UN TERREAU CULTUREL ET ARTISTIQUE RICHE

A/ 1 000 ANS DE PRÉSENCE MONASTIQUE

L'abbaye d'Ambronay, pendant ses presque 1000 ans d'existence, est au haut-lieu religieux et culturel. Les moines sont parfois eux-mêmes acteurs de la production artistique, mais ils sont aussi et surtout des commanditaires de premier ordre.

Les décors muraux sont parmi les éléments les plus anciens recensés. Les fresques du bas-côté nord remonteraient à la fin du XIII^e siècle. Ces peintures sont reprises / complétées au XVI^e siècle. Les grands travaux du XV^e siècle nécessitent l'intervention de grands ateliers pour la réalisation de vitraux, encore conservés dans le chœur. Plusieurs éléments sculptés réalisés par des maîtres (enfeu de Jacques de Mauvoisin, lavabo du chœur...) témoignent d'une grande qualité. Les stalles du chœur sont également datées de cette période. Les panneaux à motif de remplages ou de feuillages sont d'une grande finesse. Une partie des stalles, déposées à la Révolution, habillent la bibliothèque de l'actuelle mairie (château Blains). Parmi les objets d'exception conservés de l'Ancien Régime, le livre d'Heures d'Ambronay et la Vierge de Pitié, tous deux datés du XV^e siècle, sont considérés comme des chefs-d'œuvre. A la fin du XVII^e siècle, les moines mauristes font construire une nouvelle aile pour loger une bibliothèque et un grand escalier. C'est de nouveau l'occasion de faire appel à des artistes. Le plafond en bois reçoit un traitement en trompe-l'œil monumental.

B/ UN FOYER ARTISTIQUE ANCIEN

La présence de l'abbaye attire à Ambronay de nombreux artistes qui s'installent ou œuvrent dans la ville depuis le XI^e siècle. La ville, grâce à l'abbaye, jouit d'une certaine attraction. En témoignent les architectures de certains édifices. Les maîtres maçons et sculpteurs de l'abbaye, présents sur place, travaillent probablement sur d'autres édifices de la ville, civils ou religieux (château prévôtal, maladrerie et sa chapelle, etc.).

Dès le XIV^e siècle, plusieurs textes mentionnent que des peintures sont réalisées par l'artiste italien Giorgio del Aquila, élève de Giotto. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, Ambronay continue d'attirer des artistes, par le caractère pittoresque que revêtent l'abbaye et la ville à cette époque. Le Lyonnais Jean-Jacques de Boissieu réalise plusieurs gravures des anciennes portes de la ville (*Vielle porte d'Ambronay*, 1790; *Vue prise à Ambronay*, 1796; *Paysage avec une porte, un pont et des tonneliers*, 1800), mettant en scène les vestiges de l'enceinte médiévale dans une nature luxuriante et fantasmée. Plus tard, des artistes locaux comme Henri Leymarie ou Alexandre Thierriat immortalisent à leur tour l'abbaye et les abords d'Ambronay.

C/ FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE BAROQUE

Des concerts sont organisés à l'abbaye d'Ambronay à partir des années 60 par l'association des Amis du Vieil Ambronay. En 1980, l'association Art et Musique est créée. Sous l'impulsion du département, le festival annuel de musique baroque prend forme, dédiée aux musiques du XVII^e et du XVIII^e siècle. L'Académie baroque d'Ambronay est fondée en 1993 et, en 2003, l'abbaye devient un Centre Culturel de Rencontre. Le label permet à l'abbaye de devenir, non plus un simple espace de représentation, mais un véritable laboratoire de recherche et d'expérimentation autour du thème 'Musique et Sacré'. Le festival de musique ancienne d'Ambronay est aujourd'hui l'un des événements les plus reconnus par les spécialistes européens.



Concert d'ouverture du festival, 1992
L'Abbaye d'Ambronay, Désirs de Lieux



La Fiesta Criolla, dirigé par G. Garrido, chœur de l'abbatiale, 2009
L'Abbaye d'Ambronay, Désirs de Lieux



Livre d'Heures d'Ambronay, XV^e siècle
Abbaye d'Ambronay, le guide



Vierge de Pitié, fin du XV^e siècle
Abbaye d'Ambronay, le guide



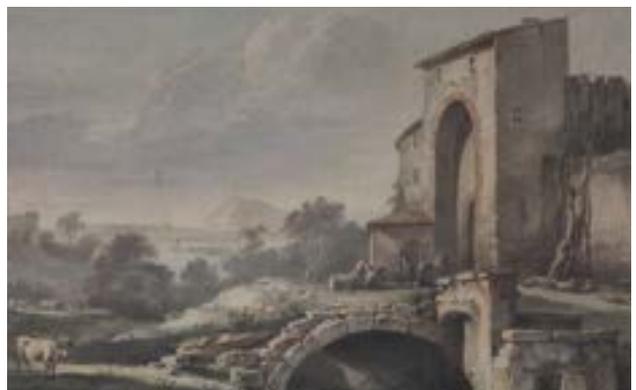
Plafond peint du grand escalier de l'abbaye, auteur inconnu, XVII^e siècle
Abbaye d'Ambronay, le guide



Détail du lavabo du chœur de l'abbatiale, gothique flamboyant
Abbaye d'Ambronay, le guide



Vue prise à Ambronay, J.-J. de Boissieu, 1796
BML



Paysage avec une porte, J.-J. de Boissieu, 1800
AD 01



Église abbatiale d'Ambronay, Henri Leymarie, milieu XIX^e siècle
BML



Reste de tour à Ambronay, Alexandre Thierriat, 1850
AD 01

IV. UN PAYSAGE URBAIN ET DES ARCHITECTURES DE QUALITÉ

1. UNE STRUCTURE URBAINE INTÉRESSANTE

A/ AMBRONAY, ANCIENNE VILLE FORTIFIÉE

La démolition de l'enceinte médiévale est amorcée à la fin du XVIII^e siècle et perdure jusqu'au début du XIX^e siècle. Les fortifications, à l'intérieur desquelles s'est construite la ville pendant plusieurs siècles, ont laissé des traces. Ces permanences sont plus ou moins visibles et permettent de restituer le tracé potentiel du mur d'enceinte. Tous ces indices permettent d'établir des conjectures sur la nature et le profil de la fortification d'Ambronay, à mettre en perspective avec une étude archéologique plus précise.

Les traces physiques

- La morphologie urbaine

La croissance de la ville à l'intérieur d'une enceinte contrainte se laisse aujourd'hui appréhender par la forme ellipsoïdale du tissu ancien, marqué par une densité importante et révélée par une large circulation périphérique sur l'emplacement des fortifications.

La rupture nette de niveau, à l'ouest de la ville, gérée aujourd'hui par des grands murs de soutènement, traduit la présence de l'ancien mur d'enceinte, probablement associé à un fossé extérieur.

- Les vestiges de fortification en élévation

Plusieurs fragments de l'enceinte médiévale subsistent, peut-être conservés par économie. Le vestige le plus significatif est l'ancienne porte ouest de la ville, dite de Lyon / de la Gargouille. Plusieurs tours sont également conservées, transformées ou enchâssées dans le tissu actuel : la tour de Veysoux, la tour dite Munet, la tour Dauphine, la tour des Archives et la tour du Colombier.

- Les alignements de bâti

Une partie du bâti actuel est édifiée sur la limite des anciens remparts de la ville. Cet alignement permet de reconstituer visuellement le passage des fortifications. Ces immeubles intègrent très probablement des maçonneries des remparts.

- Le tracé de rue / place

Le tracé de l'actuelle allée des Tilleuls ainsi que les rues du Champ de Foire et de la Gare reprennent la délimitation est et sud de l'enceinte.

Les traces immatérielles

- Le découpage parcellaire

La quasi-totalité des parcelles cadastrales périphériques du centre ancien s'arrête au niveau du tracé des anciennes fortifications.

- La toponymie

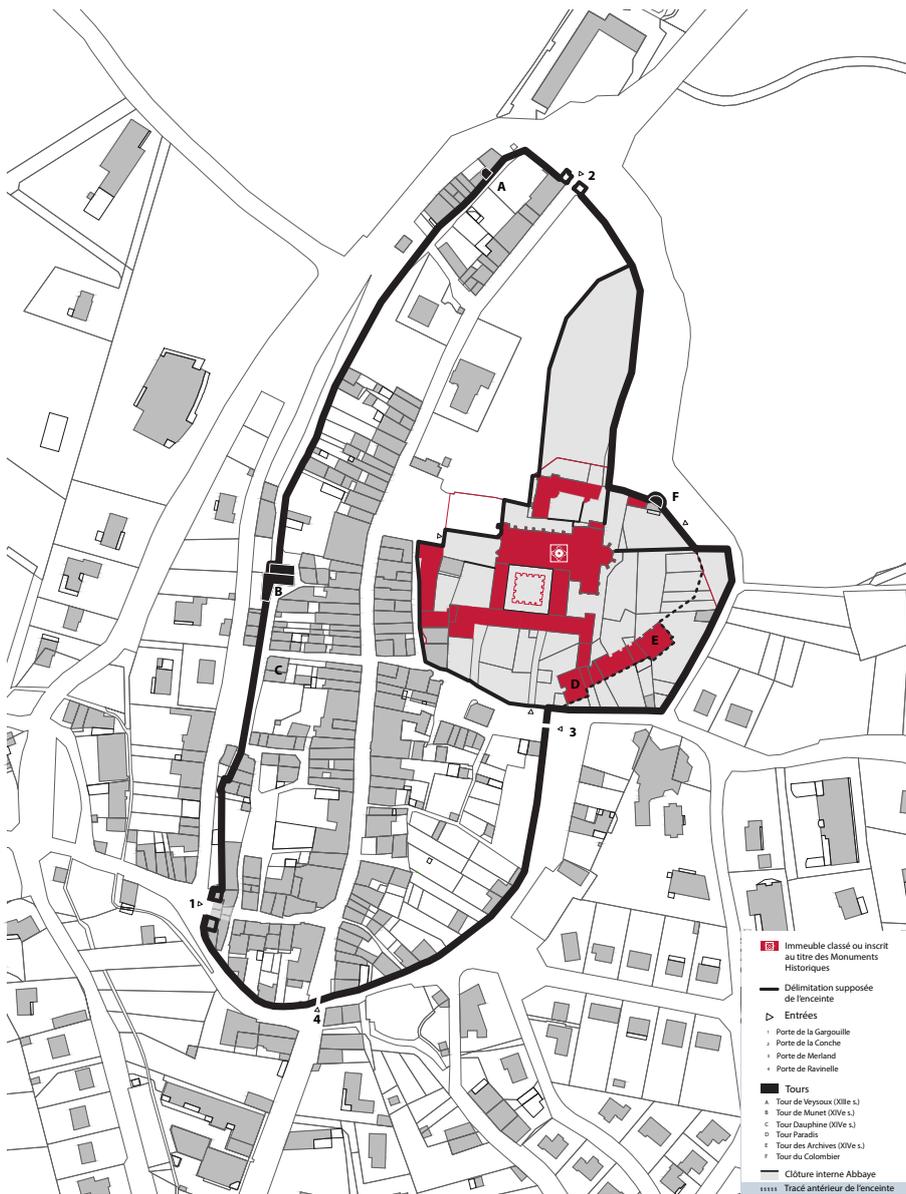
Certaines voies renseignent sur les usages passés ou sur les évolutions de la ville comme le chemin de Ronde qui constitue l'actuelle limite ouest ou encore le chemin du Bourgneuf.



Ancienne porte de Genève, J.-J. de Boissieu, fin XVIII^e siècle
M.-F. Perez-Pivot



Entrée du bourg et vieille porte, carte postale du début du XX^e siècle
Delcampe



Plan de repérage des permanences du tracé des remparts dans la ville actuelle Archipat



Tour d'enceinte de l'abbaye, dite du Colombier Archipat



Ancienne porte ouest de la ville, dite de la Gargouille Archipat



Topographie marquée, trace de l'ancienne enceinte Archipat



Vestige de la Tour de Munet Archipat



Tour de Veysoux Archipat

B/ LES ESPACES PUBLICS, PALIMPSESTE HISTORIQUE DE LA VILLE

La grande rue, dorsale de la structure urbaine

L'ensemble de la trame urbaine est organisée autour d'une voie majeure qui traverse la cité de part en part depuis les origines de la ville. S'il est difficile de situer l'antique voie d'Ambronay, le tracé de la route médiévale de Lagnieu à Saint-Jean-le-Vieux est mieux connu. Elle traverse la plaine, en passant par Coutelieu et se poursuit probablement à proximité de l'ancienne bastide de Gironville. L'accès privilégié à Ambronay se fait alors par l'ouest, grâce à la porte de la Gargouille. La porte sud a très probablement un rôle secondaire, comme en témoigne le plan terrier de 1760. L'entrée sud prend un véritable essor avec l'ouverture de la route royale d'Ambérieu à Ambronay (ce qui explique probablement que la porte de la Gargouille ne soit pas démolie avec le reste de l'enceinte). La montée de la Gargouille revêt aujourd'hui un caractère secondaire, alors qu'il s'agit de la voie d'accès historique à la ville.

Les places, rotules entre la ville et l'abbaye

- Parvis de l'abbaye (place Louis-Thollon)

Le parvis de l'abbaye, en léger surplomb, marque l'ancienne enceinte de l'abbaye, quand elle est était distincte de l'entité de la ville. Cet espace accueille alors l'église Saint-Nicolas, le cimetière d'Ambronay ainsi que la cure (D). Après démolition de l'église, la place accueille les halles de la ville. Il s'agit aujourd'hui d'un espace primordial de liaison qui s'ouvre sur la place des Anciens Combattants qui accueille les Halles (E) jusqu'au XIX^e siècle.

- Place de la Bouverie

La place de la Bouverie constitue la limite sud entre l'abbaye et la ville (C). Les jardins conventuels étaient disposés au revers de cette place. Il s'agit de l'ancienne entrée est de la ville.

- Place des Mattes

L'actuelle place est créée alors que la démolition de l'enceinte en génère l'opportunité. Cet espace accueille sous l'Ancien Régime l'Hôpital des Mattes (D). Aujourd'hui, la place fait la liaison entre l'abbaye et les quartiers sud. Elle se prolonge sur le jeu de boules (A), également adossée sur l'ancienne limite de l'enceinte.

- Parvis du Bourgneuf

La place du Bourgneuf, plus récente et plus éloignée de l'abbaye, accueille historiquement le marché aux bestiaux et les foires, sous l'Ancien Régime.

Les venelles et passages couverts, vestiges du tracé viaire médiéval

Ambronay conserve de nombreuses venelles qui composent l'ensemble du réseau de voies secondaires. La plupart ouvrent directement sur la grande rue et présentent la particularité d'être couvertes, à l'image des traboules. Elles contribuent grandement à la richesse du parcours piéton dans le centre.

Le parc municipal, anciens jardins d'apparat

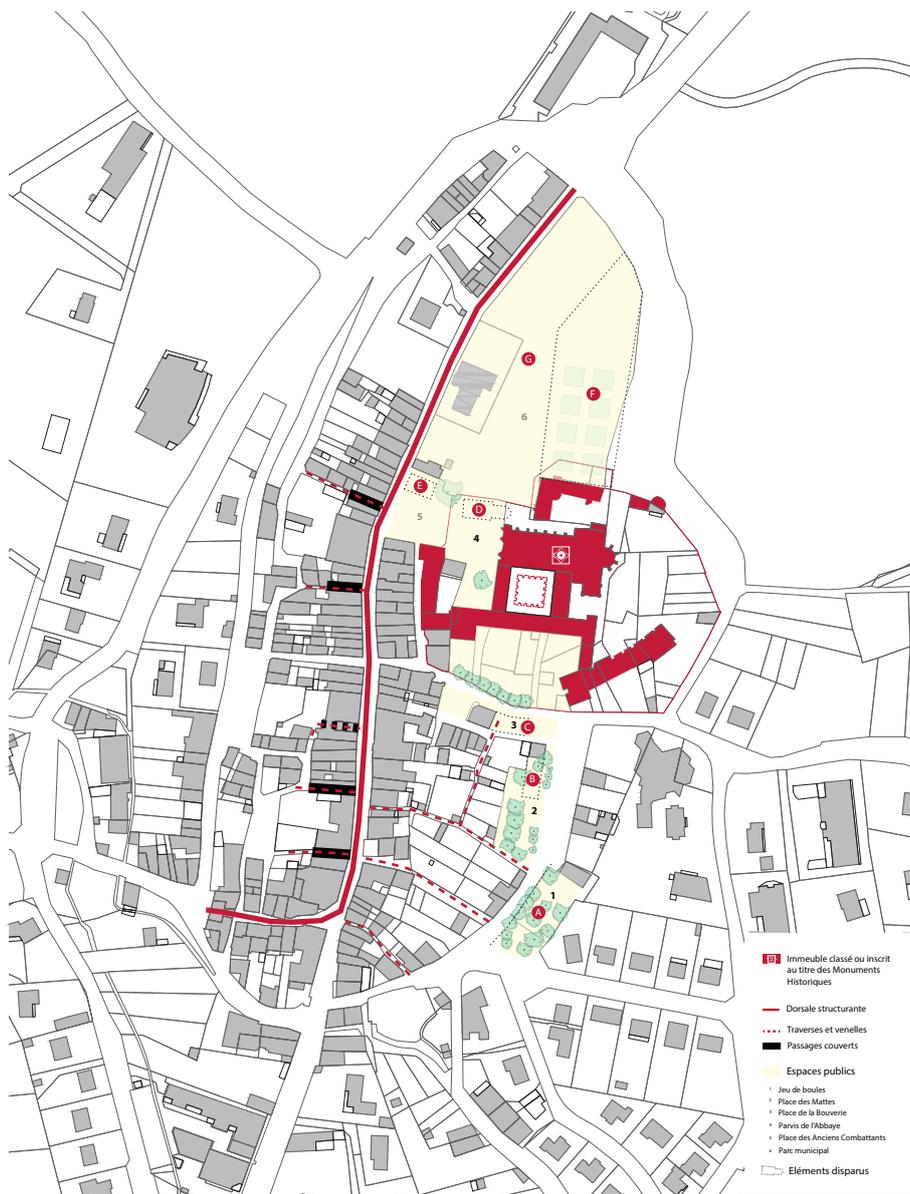
L'actuel parc municipal est un espace public symboliquement important pour la ville. Il est établi à l'emplacement des jardins des deux personnages les plus importants de la ville pendant plusieurs siècles : l'abbé et le prévôt. Le jardin de l'abbé (F), autrefois très dessiné, s'étend jusqu'au city-stade actuel. Le reste du parc, à l'ouest, correspond au jardin prévôtal (G). Il est complètement redessiné au XIX^e siècle, avec le château Blains.



Place du Parvis, début XX^e siècle
Delcampe



Grande-rue, début XX^e siècle
Delcampe



Plan des éléments urbains structurants
Archipat



Passage couvert reliant la Grand Rue à la rue des Terreaux
Archipat



Venelle reliant la Grand Rue à la rue du Champ de Foire
CAUE 01



Pl. des Mattes, à l'emplacement de l'ancien hôpital
Archipat



Montée de la Gargouille, ancienne entrée de la ville
Archipat



Grande Rue, dorsale de la trame urbaine
Archipat

C/ LE RÉSEAU HYDRAULIQUE, UNE SPÉCIFICITÉ AMBRUNOISE LIÉE À L'ABBAYE

La faiblesse d'Ambronay, sur son promontoire, réside longtemps sur son manque d'accès à l'eau, notamment en cas de siège. Une seule fontaine alimentait alors la ville.

Dès la fondation de l'abbaye, les religieux cherchent à utiliser la Cozance, qui appartient alors au seigneur de Douvres. En 1227, une concession est faite entre l'abbé d'Ambronay et le sire de Coligny qui met à disposition la rivière pour l'abbaye.

Un siècle plus tard, Etienne de Mugnet, abbé d'Ambronay, renonce au droit précédemment acquis en échange du détournement de la Couzance par Ambronay au moyen d'un canal artificiel pour se jeter dans le Semard dont elle devient un affluent. C'est le début de la mise en place d'un réseau d'eau complexe, visant à alimenter les moulins de la ville et à assurer l'irrigation des champs. En janvier 1342, la Cozance canalisée passe pour la première fois à Ambronay où elle actionne deux moulins et un battoir.

La question de l'eau est, dès lors, à l'origine de nombreux conflits entre l'abbaye et la commune d'Ambronay. Les abbés revendiquent leur droit, mais ce sont les habitants qui réalisent la conduction des eaux jusqu'aux bassins de la ville. Ces derniers réclament, en échange, l'accès à un puits à proximité du bassin des moines, qu'ils finissent par obtenir.

Le réseau poursuit son développement, notamment au XVII^e siècle. L'emplacement des moulins, construits à l'origine par le seigneur-abbé, n'est pas connu. Un document de 1703 atteste toujours de leur présence. L'un d'eux est toujours en place, à l'entrée sud de la ville et porte les armes de l'abbé, sur le linteau de la porte principale. Ils sont vendus à la Révolution, avec le reste de l'abbaye. Le plan terrier de 1760 montre également un réservoir des religieux, au sud, à l'emplacement d'une construction actuelle.

Le réseau d'eau et les moulins sont modernisés au XIX^e siècle. Le canal actuel date probablement de cette époque, même s'il a pu conserver une partie de son tracé médiéval. Le réseau est aujourd'hui composé de 3 chutes qui alimentent les moulins dits «d'en-haut» et «d'en-bas» du faubourg sud. Le moulin 'd'en haut' est complété par un grand bassin communément appelé 'écluse'.

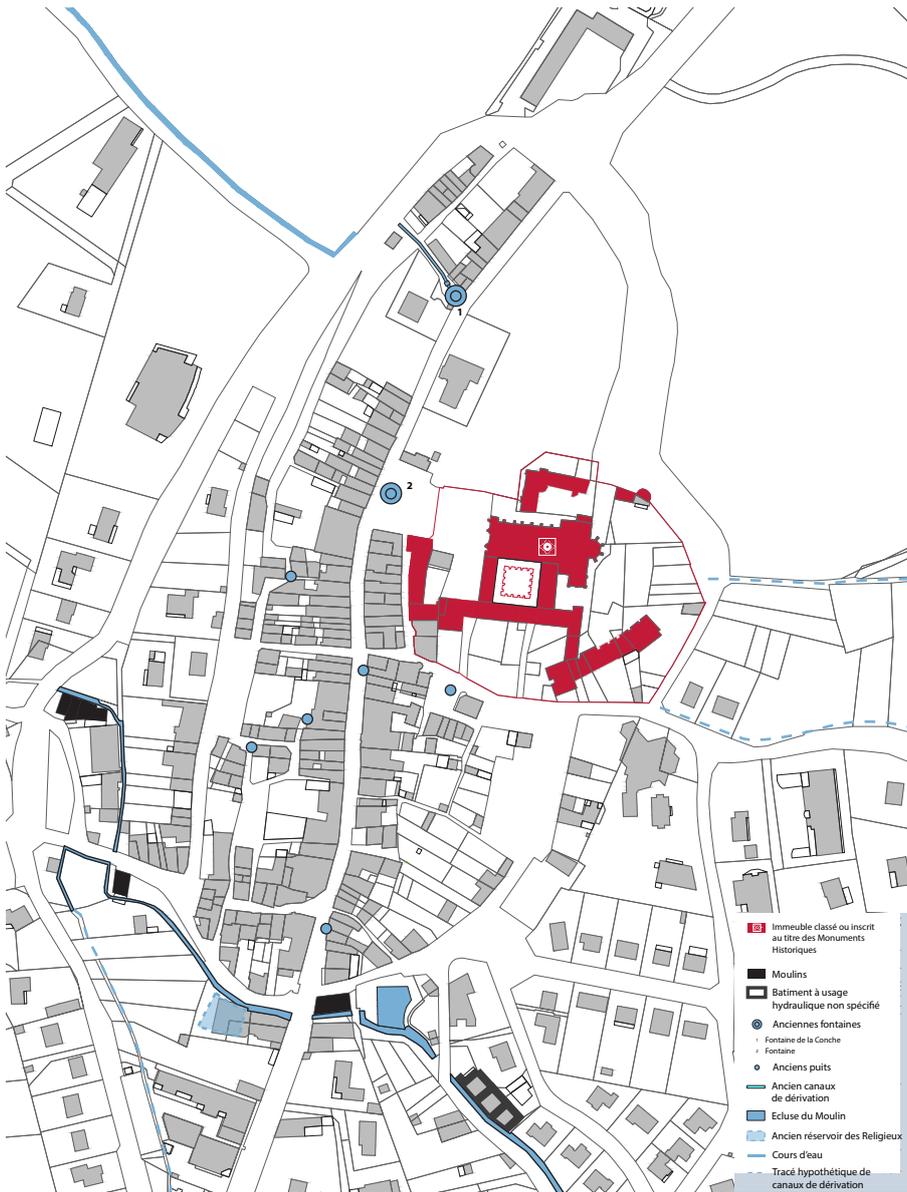
En définitive, le réseau d'eau d'Ambronay est intimement lié à l'histoire de la ville et contribue, depuis le XIII^e siècle, à marquer la structure urbaine. Il constitue un véritable atout pour la ville et ses espaces publics.



Chemin de la gare et canal de dérivation, début XX^e siècle
Delcampe



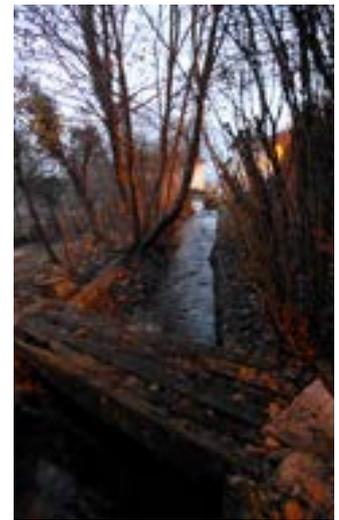
Écluse du Moulin, début XX^e siècle
Delcampe



Plan du réseau hydraulique
Archipat



Canal de la route de Douvres
Archipat



Canal de la rue de la Gare
Archipat



Chute d'eau et roue à eau, moulin d'en-bas
Archipat



Grand bassin dit de l'écluse, moulin d'en-haut
Archipat



Linteau sculpté de 1612 aux armes de l'abbé Lacoux, moulin d'en-haut
Archipat

2. UN BÂTI DIVERSIFIÉ

A/ UN BÂTI MÉDIÉVAL ET RENAISSANCE, REMANIÉ AU XIX^e SIÈCLE

De nombreux bâtiments du centre ancien sont d'époque médiévale ou Renaissance.

- les maçonneries

Même si cet héritage est moins palpable, de nombreuses constructions préservent des maçonneries relativement anciennes. Celles-ci sont visibles en raison de la disparition des enduits qui les recouvraient.

Les maçonneries traditionnelles sont constituées de petits ou moyens moellons équarris et protégés par un enduit couvrant à la chaux. Les encadrements de baie sont en calcaire.

- les rez-de-chaussée

Plusieurs constructions remarquables de la Grande rue et particulièrement de la Montée de la Gargouille offrent des grandes baies chanfreinées à arc surbaissé qui témoignent des activités commerciales de l'époque. L'immeuble n°79 de la Grande rue, caractérisé par des contreforts, constitue un exemple remarquable d'échoppe médiévale.

- les baies

La majorité des baies anciennes sont conservées en étage attique. Elles sont caractérisées par des proportions trapues, voire horizontales. Davantage protégées, elles conservent souvent leurs menuiseries anciennes, à petits carreaux (XVIII^e siècle).

En étage courant, les encadrements anciens sont plus rares mais il existe encore des témoignages de chaque période, à bases prismatiques, à chanfreins ou à gorges. Quelques rares baies conservent encore leurs croisées.

De nombreuses parcelles sont entièrement reconstruites au XIX^e siècle et offrent des architectures composées et soignées. Les façades de ces **immeubles urbains** sont régulièrement tramées (deux à trois travées en moyenne) et plutôt basses (un étage courant et un étage attique). La Grande rue est très rythmée. Elle alterne des gabarits élancés (vestiges du parcellaire médiéval) et des gabarits horizontaux (issus du remembrement parcellaire du XIX^e siècle).

L'ensemble de la Grande rue est homogénéisé à cette période par la mise en place systématique de contrevents et de débords de toit saillants à chevrons apparents. Les contrevents contribuent fortement, par leur rythme régulier et leurs couleurs hétérogènes, à l'identité de cette dernière. Les plus anciens sont généralement persiennés à compartiments en étages et pleins à lames verticales régulières en rez-de-chaussée. Les menuiseries sont, de manière générale, soignées. En témoignent les devantures et les portes d'entrée conservées. Les portes de grange sont plus simplement constituées de grands lames verticales irrégulières.

En zone suburbaine, au sud, ou en abord immédiat du centre ancien, au nord, plusieurs '**châteaux**' sont construits au XIX^e siècle, caractéristiques des propriétés d'industriels de l'époque. Le château de Saint-Graz est transformé, depuis les années 60, en centre d'accueil pour enfants. Le château de Silans, au nord, conserve une meilleure authenticité. Son parc constitue un écrin végétal important pour l'abbaye, et marque l'entrée de la ville.



Grande rue, immeubles XIX^e siècle
Archipat



Château de Silans, milieu XIX^e siècle
Photo Enaëlle



Repérage photographique des baies anciennes du centre historique
Archipat



Immeuble 56, Grande rue, pierre de taille
Archipat



Porte avec imposte ouvragée (n°74)
Archipat



Ancien relais de poste, corniche en génoise
Archipat

B/ LES TRACES D'UNE ARCHITECTURE CIVILE D'INTÉRÊT

L'ancien château d'Ambronay

Le château d'Ambronay est mentionné depuis le XIII^e siècle mais il est difficile d'en identifier l'allure, et même l'emplacement. Le comte de Savoie participe plusieurs fois, par ses dons, à la construction. J. Philibert de Treffort est appelé pour édifier une courtine, avec les pierres et le sable de Douvres. Le château est détruit dans l'incendie de 1341. Les archives mentionnent la reconstruction des ponts dormants et des ponts volants. Les comptes font état de festivités organisées au château d'Ambronay, pour le comte de Savoie. Jean Guillet fait une nouvelle fois reconstruire le pont et la porte au XV^e siècle. Le château est probablement abandonné après le sac de la ville au début du XVI^e siècle.

Une nouvelle demeure est construite aux XVI^e-XVIII^e siècles pour la famille de Forest qui détient les titres de prévôt et châtelain d'Ambronay. Cette résidence est construite à l'emplacement de la mairie actuelle. Elle est notamment représentée sur le plan Terrier de 1760 et le cadastre napoléonien de 1827. Le château borde la Grande Rue et dispose d'un bâtiment arrière (escalier hors-œuvre ?). Un parc arrière complète la propriété jusqu'à la porte de la Conche où plusieurs dépendances complètent le logis. De l'autre côté, d'autres dépendances (pressoir, grange, etc.) sont alignées sur la Grande Rue. Un grand jardin fait écho au château, au niveau de la façade principale.

L'ensemble est reconstruit par la famille de Blains au milieu du XIX^e siècle. Le château a conservé le parc, sur l'arrière, et le jardin, de l'autre côté de la Grande Rue, par lequel il était relié grâce à une passerelle.

L'hôpital de la Conche

L'hôpital de la Conche remplace celui des Mattes. Il apparaît sur plan terrier de 1760 sous le nom «d'hôpital bâti pour servir d'auspices aux pauvres».

L'édifice actuel du passage de la Conche conserve des enduits anciens en faux appareillage qui rappellent ceux de l'abbaye. Il témoigne des influences étroites entre l'architecture de l'abbaye et celle de la ville.

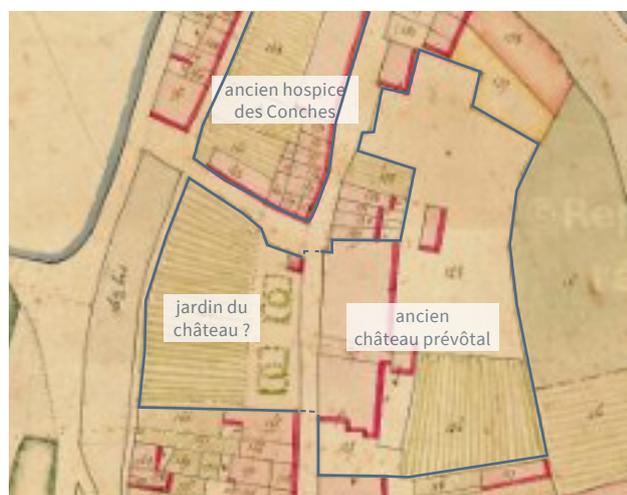
La prison prévôtale

L'ancienne prison d'Ambronay est peut-être située dans un bâtiment qui fait face à l'abbaye, dans l'actuelle rue de la Poste. Il subsiste de ce bâtiment une tour et des encadrements chanfreinés soignés. La croix de Savoie au-dessus du linteau de la baie du premier étage rappelle l'ancienne allégeance du seigneur au duché de Savoie.

La maladrerie Saint-Jacques

La chapelle gothique actuelle date du XVI^e siècle mais elle remplace un édifice plus ancien, du XIV^e siècle. La présence de cette chapelle est liée à celle d'une maladière ou maladrerie, située hors des murs le long de la route d'accès à la porte ouest. Plusieurs documents anciens mentionnent des dons à la maladière. En 1348, Humbert de Luppieu fait un leg pour le «luminaire de Saint Jacques de la maladière d'Ambronay». Quelques années plus tard, en 1371, Guillaume Célérier donne de l'argent par testament pour «le luminaire de Saint Jacques de la maladière près d'Ambronay».

Antoine d'Antioche, en 1490, fonde la chapelle actuelle. En 1500, Urbain d'Antioche, moine de l'abbaye, est nommé aumônier de la maladière. Le fronton actuel porte les armes de cette famille. Il s'agit du seul bâtiment qui reste de l'ancienne maladrerie. La carte de Cassini mentionne la chapelle sous le vocable Saint-Jacques Saint-Philippe. Les anciens bâtiments sont peut-être détruits au XIX^e siècle, en même temps qu'une partie de l'abbaye, et alors que le cimetière est déplacé.



Cadastre napoléonien d'Ambronay, section du bourg, 1827
AD 01



Plan terrier d'Ambronay de 1760, ancien château prévôtal et son jardin
Abbaye d'Ambronay



Îlot de la Conche dont les bâtiments accueillent les dépendances du prévôt et l'hospice du même nom
Archipat



Tour de l'ancienne prison prévôtale
Archipat



Menuiserie néo-gothique, ancienne dépendance du château prévôtal
Archipat



Ancien hospice de la Conche dit 'les Chambres'
Archipat



Chapelle St-Jacques de la Maladière, ancienne maladrerie
Archipat



Château des Blains, reconstruit sur l'ancien château prévôtal
Archipat



Ancien pressoir en chêne de la famille de Forest, daté 1796
Richesses touristiques et archéologiques du canton d'Ambérieu-en-Bugey

C/ FAUBOURGS ET HAMEAUX : UN PATRIMOINE LIÉ À L'ARTISANAT ET LA VIE QUOTIDIENNE

Il ne reste plus de trace des anciennes dépendances de l'abbaye sur le territoire d'Ambronay. Le prieuré de Merland, situé sur le hameau du même nom, est mentionné dans les textes anciens. La maison du prieur de Merland est notamment répertoriée dans l'inventaire de l'abbaye de 1615.

Il disparaît probablement au moment de la Révolution, vendu séparément.

Les hameaux actuels sont composés d'architectures rurales ou artisanales. Les constructions adoptent des modes constructifs différents selon leur situation, en plaine ou sur les versants du massif du Bugey. Les types les plus représentatifs sont :

- Fermes et granges

Les granges de plaine, de taille relativement modeste sont caractérisées par l'emploi de galets de rivière disposés en arêtes de poisson sur des assises de briques ou de pierres. Les hameaux de Longeville, Vorgey et Champonnière sont particulièrement représentatifs de cette architecture. Plusieurs constructions sont également réalisées en pisé, bien que le galet reste le matériau privilégié. Les façades sont généralement peu percées : petite porte de grange et fenêtre fenière. Seul le hameau de Coutelieu se démarque par ses constructions pierre calcaire, en maçonnerie de moellons équarris.

Les granges du hameau de Merland présentent également un fort débord de toiture, destiné à protéger le séchoir situé au dernier niveau, en balcon. Il est généralement protégé, au sud, par un mur de maçonnerie saillant. Les constructions sont beaucoup plus verticales, en raison d'un étagement des fonctions (cellier, étages d'habitation, séchoir / grange).

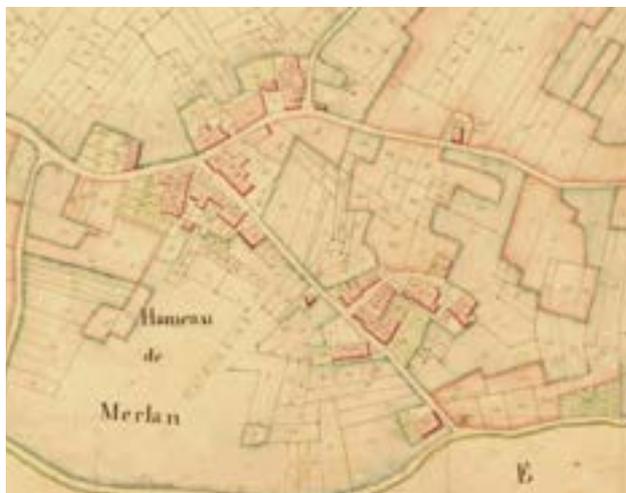
- Maisons bugistes

La maison bugiste est caractérisée par un escalier droit extérieur (parfois déposé récemment au profit d'une circulation intérieure) et un dépassé de toiture important tenu par des grandes poutres grossièrement équarrées. Ce type est présent dans les hameaux de la plaine, proche de l'Ain, ainsi qu'au Mollard.

- Fours

Plusieurs hameaux ont conservé leurs fours, notamment en plaine. Il s'agit de constructions similaires aux granges, en galets ou pisé, et couvertes de tuiles creuses.

Les faubourgs sud et ouest sont constitués de moulins, déjà évoqués dans la partie précédente. Ils constituent les seuils des faubourgs. On trouve également quelques maisons de faubourg, en particulier le long du chemin de ronde. Ces maisons développent une grande porte de grange en RDC et un simple étage percé d'une ou deux fenêtres.



Cadastral napoléonien d'Ambronay, section de Merland, 1827
AD 01



Cadastral napoléonien d'Ambronay, section de Coutelieu, 1827
AD 01



Ateliers et granges du lieu-dit de Merland, sur les cotes du massif du Bugey Archipat



Fermes, ateliers et granges des lieux-dits de Longeville et Vorgey, dans la plaine Archipat



Petits immeubles, granges et architectures artisanales du faubourg sud Archipat

V. DÉLIMITATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

1. DÉLIMITATION DU S.P.R. ET JUSTIFICATIONS

Un premier travail réalisé par le CAUE de l'Ain proposait un périmètre de délimitation strictement cantonné à la limite de l'ancienne enceinte, c'est-à-dire focalisé sur le noyau historique.

Les multiples arpentages sur site et les connaissances historiques sur la ville justifient pleinement une proposition de périmètre plus élargi, qui intègre davantage les spécificités physiques et paysagères du site.

Certaines parties présentent un intérêt patrimonial moindre mais concentrent des enjeux paysagers et architecturaux importants. Il est proposé de traiter ces espaces par d'autres outils, plus adaptés. Ils ne sont, de fait, pas inclus dans le périmètre du S.P.R.

A/ JUSTIFICATIONS

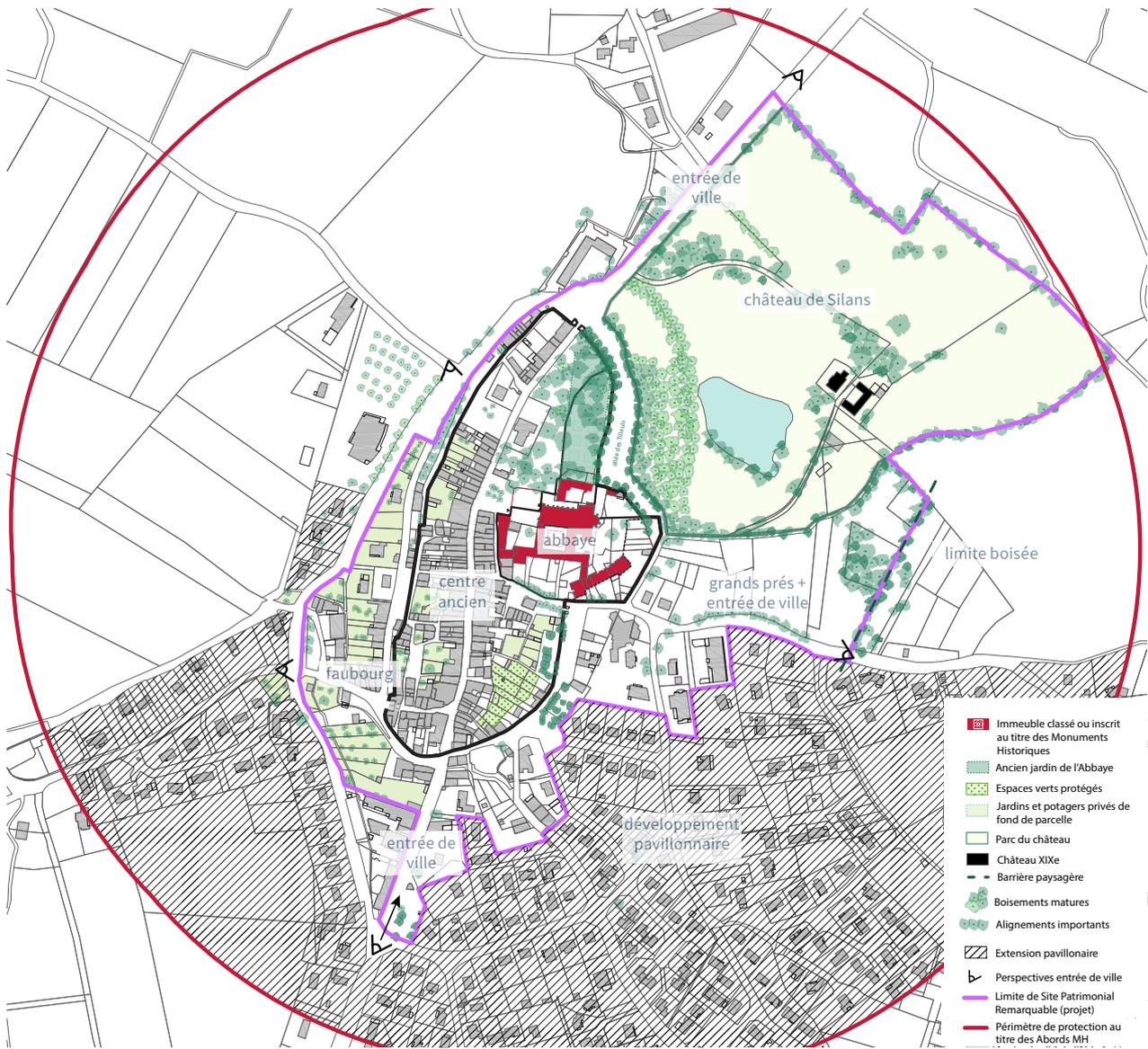
Le S.P.R. intègre, dans son périmètre :

- **L'ensemble du centre ancien ;**
- **Le château de Silans et son parc, au nord ;**
- **Le faubourg, au sud-ouest.**

La limite extérieure du périmètre s'appuie concrètement sur les éléments suivants:

- Au nord-est, le château de Silans et son parc en totalité. Il s'agit d'un exemple intéressant d'architecture suburbaine du XIX^e siècle complété d'un parc paysager très dessiné à l'origine. Cet espace constitue un écrin remarquable pour l'abbaye puisqu'il est positionné à son chevet. Bien qu'en partie modifié, le parc préserve ses bosquets et certains alignements d'arbres qui sont particulièrement remarquables lorsque le visiteur arrive sur le site depuis le nord ou l'est. Le parc fait d'ailleurs l'objet d'un repérage dans le cadre du pré-inventaire des jardins remarquables (Centre de documentation du patrimoine, Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1991).
- Le périmètre englobe également les prés au sud du parc du château qui surplombent la ville (l'abbaye et le château) et se lisent, dans le paysage, en continuité avec ce dernier. La grande limite boisée à l'est de ces prés constituent un seuil important qui marque l'entrée du centre bourg.
- Au sud-est, le contour est plus découpé pour s'adapter au mieux aux vues et aux éléments remarquables. La séquence d'arrivée depuis l'est (route de Malafan) intègre les murets de pierre et les sujets végétaux d'importance qui agissent comme un filtre sur le centre ancien et l'abbaye. Le contour saccadé prend en compte les architectures publiques (école) et les nombreux éléments paysagers d'intérêt (sujets isolés, alignements, jardins).
- Au sud, l'ensemble du faubourg (moulins et architectures de faubourg) et son réseau hydraulique (canal, chutes, réservoir et anciens tracés) font partie du périmètre retenu, compte tenu de leur spécificité locale. L'entrée sud constitue par ailleurs un seuil sensible dont le développement doit être accompagné. La limite est fixée par rapport au développement moderne de la ville (lotissements pavillonnaires et petits collectifs).
- À l'ouest, les parcelles plantées qui bordent la ville sont particulièrement sensibles à l'échelle urbaine, mais aussi à l'échelle paysagère. Ces espaces sont très visibles depuis la Plaine et contribuent fortement, par leur traitement, à la mise en scène du bourg historique.

En définitive, le contour proposé prend en compte le bourg historique (défini sur le tracé de l'ancienne enceinte) ainsi que les abords immédiats qui sont particulièrement sensibles et présentent des qualités variées (architecturale, paysagère ou historique).



Carte de synthèse : périmètre et justifications
Archipat



Qualité urbaine et architecturale du centre ancien (à gauche : montée de la gargouille, à droite : grande rue)
Archipat

V. délimitation du site patrimonial remarquable



Entrée du faubourg sud-ouest
Archipat



Photo aérienne de 1945 avec l'emprise d'origine du château de Silans (parc repéré)
Géoportail



Entrée de ville depuis Malafan (filtres de végétation)
Archipat



Limite boisée à l'est du centre ancien
Archipat

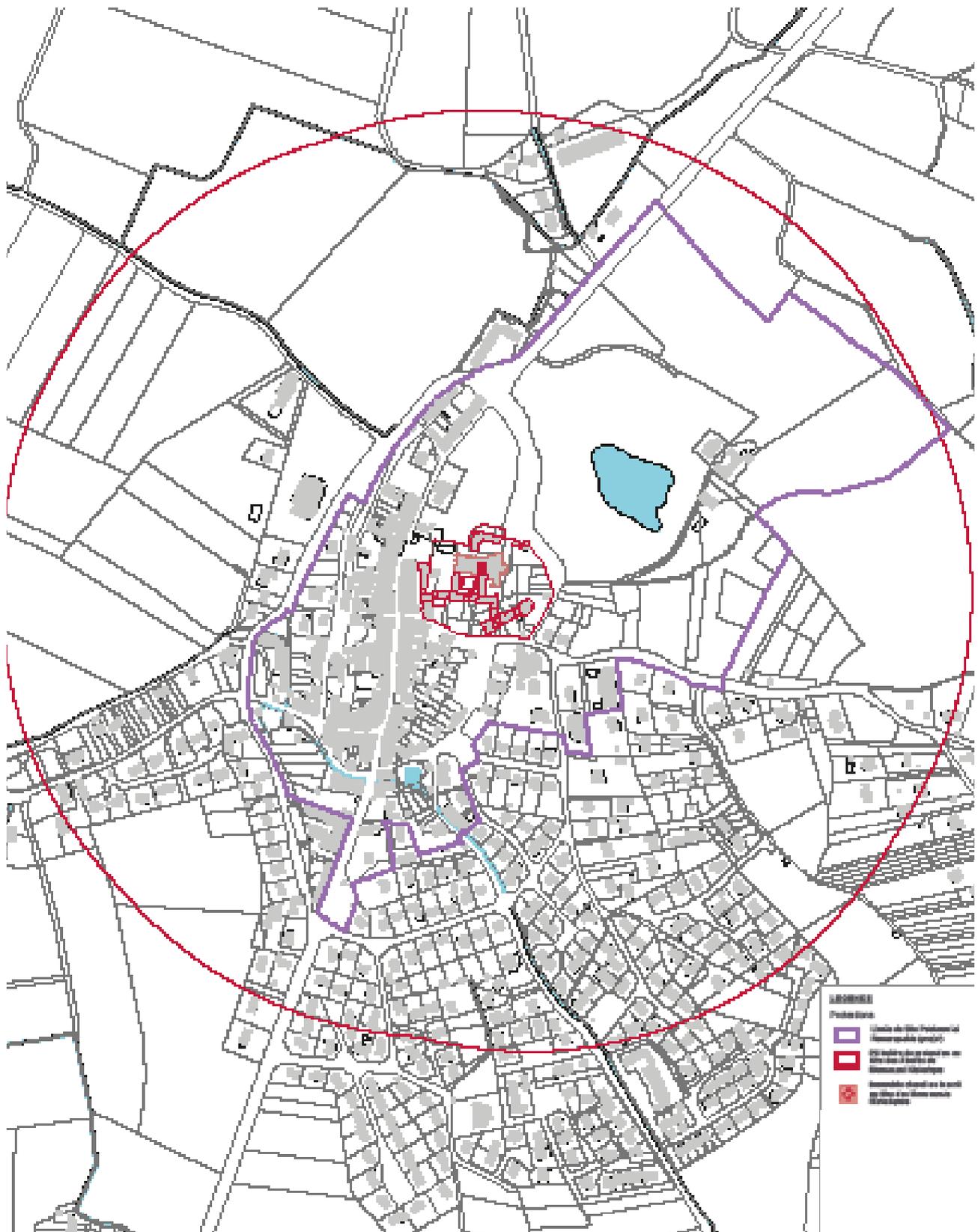


Frange du faubourg sud (muret en pierres, haies vives et arbres remarquables)
Archipat



Jardins ouest en transition avec les espaces cultivés
Archipat

B/ PÉRIMÈTRE DU S.P.R.



Plan de délimitation du projet de Site Patrimonial Remarquable
Archipat

C/ AUTRES OUTILS DE PROTECTION

Parmi les espaces à forts enjeux identifiés, on note :

- Les abords immédiats du centre ancien (développements récents, entrées de ville et terres agricoles) ;
- Les massifs boisés des contreforts du Bugey ;
- Les hameaux.

Ces espaces pourraient être traités par deux outils complémentaires aux outils de gestion du S.P.R. : le périmètre délimité des abords du monument historique (abbaye d'Ambronay) d'une part, le plan local d'urbanisme d'autre part.

■ Périmètre délimité des Abords (P.D.A.)

Les espaces à l'ouest et une partie de l'entrée de ville sud ont été, en partie, dénaturés par des interventions de faible qualité et/ou sans cohérence avec le tissu ancien. Ces espaces n'ont pas vocation à faire partie du Site Patrimonial Remarquable.

Ces espaces n'en demeurent pas moins sensibles :

- Par leur proximité immédiate avec le centre ancien ;
- Par leur forte visibilité depuis la plaine, en particulier depuis les terres cultivées situées à l'ouest du centre ancien.

Il est proposé d'intégrer ces espaces dans le périmètre délimité des abords (P.D.A.) de l'abbaye. Le regard de l'Architecte des Bâtiments de France sur ces zones est primordial pour maintenir une cohérence et relever la qualité globale des constructions et des aménagements.

■ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Comme énoncé dans le diagnostic, la commune d'Ambronay présente des fortes qualités à l'échelle paysagère, au niveau de la plaine et des collines boisées.

Ces espaces sont déjà protégés dans le cadre du P.L.U. :

- Les parcelles de la plaine, y compris celles situées au pied du centre ancien, sont identifiées en zone agricole ;
- Les espaces naturels sensibles (bords de la rivière de l'Ain et collines boisées) sont identifiées en zone naturelle. L'ensemble des collines est repéré comme Espace Boisé Classé.

Concernant les hameaux, leur qualité patrimoniale est d'intérêt local. Certains édifices sont par ailleurs déjà repérés au titre du P.L.U. (élément ponctuel d'architecture remarquable). Ce repérage mériterait d'être enrichi au regard des types architecturaux identifiés dans le présent diagnostic.

Les espaces à enjeux du sud-ouest, en partie intégrés dans le périmètre du P.D.A., pourraient faire l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.) annexées au P.L.U. :

- Secteur rue du Plat pour requalifier les espaces liés au passage de l'ancien lit de la Cozance (jardins, stationnement, etc.) ;
- Secteur rue de la Gare / rue du Tram pour recouvrir la lecture de l'entrée de ville historique depuis la route de Lyon.

VI. ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

1. UNE STRATÉGIE DE PROTECTION PATRIMONIALE

Sans doute d'origine romaine (sur le territoire de la commune, cimetière romain et gallo-romain, vestiges, via romaine...), puis site choisi par un monastère de femmes, Ambronay doit son rayonnement à Saint Barnard (au service de Charlemagne), qui a créé un monastère obéissant à la règle de saint Benoît.

Durant 700 ans l'abbaye d'Ambronay avait obtenu un exceptionnel privilège : celui d'une totale indépendance et totale souveraineté. Les différents abbés n'ont eu de compte à rendre qu'à Rome. Une bulle de 1051 du pape Léon IX atteste ce privilège, confirmé en 1456 par le concile de Bâle.

L'abbaye avec son immense influence régionale du XI^e au XIII^e siècle, s'est sentie menacée et en 1282 a demandé protection aux comtes de Savoie qui édifient alors des remparts autour de la ville.

Au XV^e siècle l'abbé Jacques de Mauvoisin fait restaurer l'abbaye, qui est celle que l'on connaît aujourd'hui avec ses vitraux remarquables, sa chapelle, ses stalles

Sous François I^{er}, l'abbaye perd son autonomie et devient abbaye royale. Elle connaît alors une période de déclin. En 1601, le traité de Lyon donne la Bresse, le Bugey dont Ambronay, le pays de Gex à la France. Au XVII^e siècle l'abbaye en perte de vue suite à un incendie est rachetée par les moines de Saint-Maur, bénédictins influents et cultivés qui restaurent l'ensemble monastique dont l'éclat a été retrouvé au XXI^e siècle.

La ville du moyen âge subit de gros travaux avec la percée de la rue principale (Lyon Genève).

La Révolution a marqué fortement la ville : disparition des moines, pillage de la bibliothèque des moines, destruction du clocher de l'abbaye, destruction des statues religieuses, mise en vente des bâtiments conventuels et du cloître qui à cette époque est même devenu prison.

En 1892 le clocher est reconstruit. L'abbaye devenue église paroissiale connaît une période sombre jusqu'à son classement au titre des monuments historiques.

Une démarche de mise en valeur du patrimoine de long terme est alors entreprise avec le rachat et la restauration d'édifices et parcs, jardins. Certains lieux sont propriétés de la commune, d'autres du département.

Il y a une forte implication de l'État, de la région, du département, de la DRAC et de la commune pour la mise en valeur de tous ces lieux.

Le cœur du bourg comprend, outre les bâtiments abbatiaux et conventuels, de petites rues étroites bordées de maisons anciennes. Dans cette enceinte urbaine, subsistent des anciennes fortifications de la ville (porte de la Gargouille, tour des Archives).

Dans la grande rue se côtoient les arcades remontant au Moyen-Âge (que l'on peut identifier par leurs dimensions restreintes) et les devantures du XIX^e siècle. Elles témoignent d'un passé avec forte vitalité commerciale.

Souhaitant ancrer cette volonté de protection et de valorisation du patrimoine et des ses abords, **la commune d'Ambronay s'est engagée dans une démarche de labellisation.**

En 2019, la commune a obtenu le label de Petites Cités de Caractère : première étape qui conforte la reconnaissance de la qualité du site.

La collectivité a, dans ce cadre, engagé une réflexion sur l'aménagement du centre-bourg et son évolution. Pour mener à bien ce travail, elle a missionné le CAUE. Au-delà d'un diagnostic partagé, il a été révélé de nombreux potentiels et préconisé les principes d'aménagements et les ambiances escomptées par un traitement qualitatif.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de s'orienter vers un S.P.R. qui permettra d'être en adéquation avec l'obtention de ce label et de préserver ce patrimoine du centre-ville et également de mettre en valeur la trame urbaine et la qualité paysagère de la commune.

2. OUTILS DE MÉDIATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Le classement en S.P.R. doit permettre un développement harmonieux et attractif afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et des visiteurs, dans une logique de conservation et de valorisation du centre ancien.

Il permettra de simplifier les démarches de mise en valeur du patrimoine avec un règlement construit localement et accessible à tous.

Le S.P.R., au travers de son règlement, promeut des matériaux et une mise en œuvre de qualité pour les travaux entrepris dans ce périmètre, en relation étroite avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour faciliter l'adhésion des parties prenantes, une réunion avec les principales associations concernées a d'ores et déjà eu lieu. Menée par l'agence Archipat, celle-ci a pu être un temps d'échange riche et constructif.

La période de crise sanitaire n'a pas permis d'organiser de réunion publique mais celles-ci seront mises en place dès l'approbation du S.P.R.

3. COMPATIBILITÉ AVEC LE P.A.D.D. DU P.L.U. ET PROPOSITION DE L'OUTIL DE GESTION LE PLUS ADAPTÉ

Le PLU a été révisé en 2019, permettant de protéger de nombreux éléments architecturaux et paysagers. Aujourd'hui, force est de constater que le PLU seul ne permet pas de protéger véritablement le centre historique.

Le PLU a été établi pour l'ensemble de la commune qui concentre des types d'habitat et de paysages très variés (constructions en pierre pour centre-bourg, hameaux de montagnes, constructions en galets de rivières pour les bourgs des hameaux de plaine, pisé, lotissements avec habitations contemporaines...).

Il apparaît actuellement complexe de faire respecter les exigences dans les coloris et les choix d'aménagement ou de matériaux. Sans la mise en place d'un outil spécifique, la ville craint de perdre, au fil des années, les qualités intrinsèques de la commune. Il y a une réelle nécessité de développer l'économie locale et la préservation du patrimoine historique de la cité.

C'est cette harmonie que la commune d'Ambronay cherche à atteindre. Parallèlement à la démarche du S.P.R., la commune d'Ambronay souhaite engager une réflexion sur l'aménagement de la Grande Rue. Elle a, pour cela, missionné une AMO pour travailler sur ce projet.

En rendant plus lisible la qualité architecturale du patrimoine, en valorisant les espaces publics et les venelles, les citoyens auront à cœur de préserver leur cadre de vie et de participer à la valorisation du bâti.

Les objectifs du PADD sont les suivants :

1. Prévoir un développement urbain cohérent.
 - D. Valoriser les espaces publics et le paysage urbain (maintien des coupures vertes, préservation des espaces verts de l'abbaye et des châteaux de Silans/St-Graz, préservation des haies paysagères).
 - F. Valoriser les entrées de village.
2. Optimiser et sécuriser les déplacements pour tous les usagers.
 - D. Promouvoir les déplacements doux par la création de cheminements adaptés.
4. Préserver le milieu naturel et le paysage.

Un outil de gestion adapté et efficace du S.P.R. d'Ambronay s'inscrirait alors clairement et précisément dans les orientations du P.A.D.D.

L'ensemble des études réalisées, anciennes comme récentes, révèlent clairement la présence d'un patrimoine architectural et paysager de qualité.

Compte tenu du diagnostic réalisé, il semble qu'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine soit particulièrement adapté aux enjeux repérés.

4. ACTEURS IMPLIQUÉS, ASSOCIATIONS LOCALES

- L'ensemble du conseil municipal et plus particulièrement la commission urbanisme, qui soutient une politique de valorisation du patrimoine.
- La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, qui a la compétence tourisme et qui, via son office de tourisme fait la promotion d'Ambronay. Dans l'axe 4 de son projet de territoire, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain assume la diversité de l'offre touristique de son territoire et affirme son offre de qualité de vie : pleine nature patrimoine et culture, tourisme d'affaire. Ambronay, avec son noyau historique et son label de Petites Cités de Caractère, constitue un véritable atout. La communauté de communes souhaite faire des manifestations culturelles sur le territoire, un vecteur de lien social. Ambronay, via son festival international de musique baroque et ses animations culturelles, joue y contribue essentiellement.
- Le centre culturel de rencontres d'Ambronay, qui allie tout au long de l'année patrimoine et musique en accueillant en résidence des artistes du monde entier et en organisant des visites de l'abbaye et de la ville (visites guidées, sensorielles, musicales à destination des familles et les scolaires). Les échanges avec le CCR montrent les intérêts croisés avec les structures locales. Les partenariats se développent sur des thématiques communes tels que les accès à la commune, les liaisons douces, les aménagements d'espaces naturels...
- Le CAUE, qui est régulièrement sollicité par la commune sur des thématiques d'aménagement.
- L'Architecte des Bâtiments de France, qui apporte ses conseils précieux sur tout le centre ancien.
- Les Amis du vieil Ambronay, qui assurent des visites de la ville.
- La Palette des Arts et Mémoires d'Autrefois, 2 associations locales qui participent activement à l'animation du village ; la première avec des expositions / salon des arts, la seconde en permettant la visite de son musée consacré au petit outillage des métiers d'autrefois.

VII. ANNEXES

1. SOURCES

Études :

Commune d'Ambronay. Plan Local d'Urbanisme - Rapport de présentation - Dossier d'approbation.

Département de l'Ain, *Richesses touristiques et archéologiques du canton d'Ambérieu-en-Bugey*, Office municipal de la Culture, Ambérieu-en-Bugey, 1988.

CAUE Ain, Site Patrimonial remarquable d'Ambronay, Note d'intention pour l'élaboration du projet.

DOUARD-BOREL Anne-France, *L'abbaye d'Ambronay, des Bénédictins aux Mauristes, transformation de l'espace monastique*, MOM éditions, 2010.

Direction des Antiquités Historiques de la Région Rhône-Alpes, *La Bastide de Gironville, fortification de terre du XIV^e siècle*, Lyon, juin 1990.

RUTY Jacques, *Les pages d'histoire locale, Ambronay*, www.jacques-ruty.fr.

Ouvrages historiques :

BERARD Alexandre, *Richesses Touristiques et Archéologiques de l'Ain, la Bresse et le Bugey historiques et pittoresques*, 1906.

Collectif d'auteurs, *abbaye d'Ambronay le guide*, éditions La Passe du Vent, ouvrage édité avec le concours du ministère de la Culture (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) et du centre culturel de rencontre d'Ambronay, Paris, 2017.

MARCHAND Frédéric, *La grande Aumônerie d'Ambronay au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Villefranche, 1897.

METENIER Béatrice, *L'Abbaye d'Ambronay, Désirs de Lieux*, Ambronay éditions, Barcelone, 2011. PONCET Lucien, *L'Abbaye d'Ambronay, Mille Ans d'Histoire*, éditions SAEP, Colmar, 1980.

PHILIPPON Edouard, *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, Paris, 1911.

Reuves :

La Gazette d'Ambronay, éditée par les Amis du Vieil Ambronay, 1996-2000.

Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Belley, n°48-69.

Cartographies :

Plans et gravures de la ville d'Ambronay - Archives départementales de l'Ain

Plan Cassini : www.geoportail.gouv.fr

Cadastre napoléonien, 1825 - Archives départementales de l'Ain : <http://www.archives.ain.fr/fr>

Carte d'État-major : www.geoportail.gouv.fr

Vues aériennes anciennes : www.remonterletemps.ign.fr

Vues aériennes et données de l'Institut national de l'information géographique et forestière : www.geoportail.gouv.fr

Cadastre actuel et Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.) : <https://cadastre.data.gouv.fr/>

Plan Local d'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Bibliothèque Nationale de France, Univers images et Cartes : <https://catalogue.bnf.fr/index.do>

Atlas des patrimoines : atlas.patrimoines.culture.fr/

Atlas des paysages de l'Ain : <https://www.atlasdespaysagesdelain.com/fr/portail/150/index.html>

Sitographie :

Mairie d'Ambronay : <https://www.ambronay.fr/>

Communauté de communes Plaine de l'Ain : <https://www.cc-plainedelain.fr/>

Archives départementales de l'Ain : <http://www.archives.ain.fr/fr>

Portail des Monuments Historiques (Bases de données Mérimée, Mémoire, Palissy) : <http://www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

Institut National de l'Information Géographique et Forestière : www.ign.fr/ et www.remonterletemps.ign.fr

Code du Patrimoine, Code de l'Urbanisme, Code de l'Environnement, Code général des collectivités territoriales et autres textes législatifs et réglementaires : www.legifrance.gouv.fr/

Inventaire du patrimoine régional : <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/>

Inventaire National du Patrimoine Naturel (I.N.P.N.) : <https://inpn.mnhn.fr>

Institut national de recherches archéologiques préventives (I.N.R.A.P.) : <https://www.inrap.fr/>

Associations culturelles d'Ambronay : les amis du vieil Ambronay <https://www.ambronay.fr/index.php/vie-associative/les-associations/amis-du-vieil-ambronay.html>, les amis de Saint-Jacques

Patrimoine des Pays de l'Ain : <https://patrimoine-des-pays-de-l-ain.fr/federer-a/annuaire-des-adherents/101-les-amis-du-vieil-ambronay> patrimoine.amis-st-jacques.org

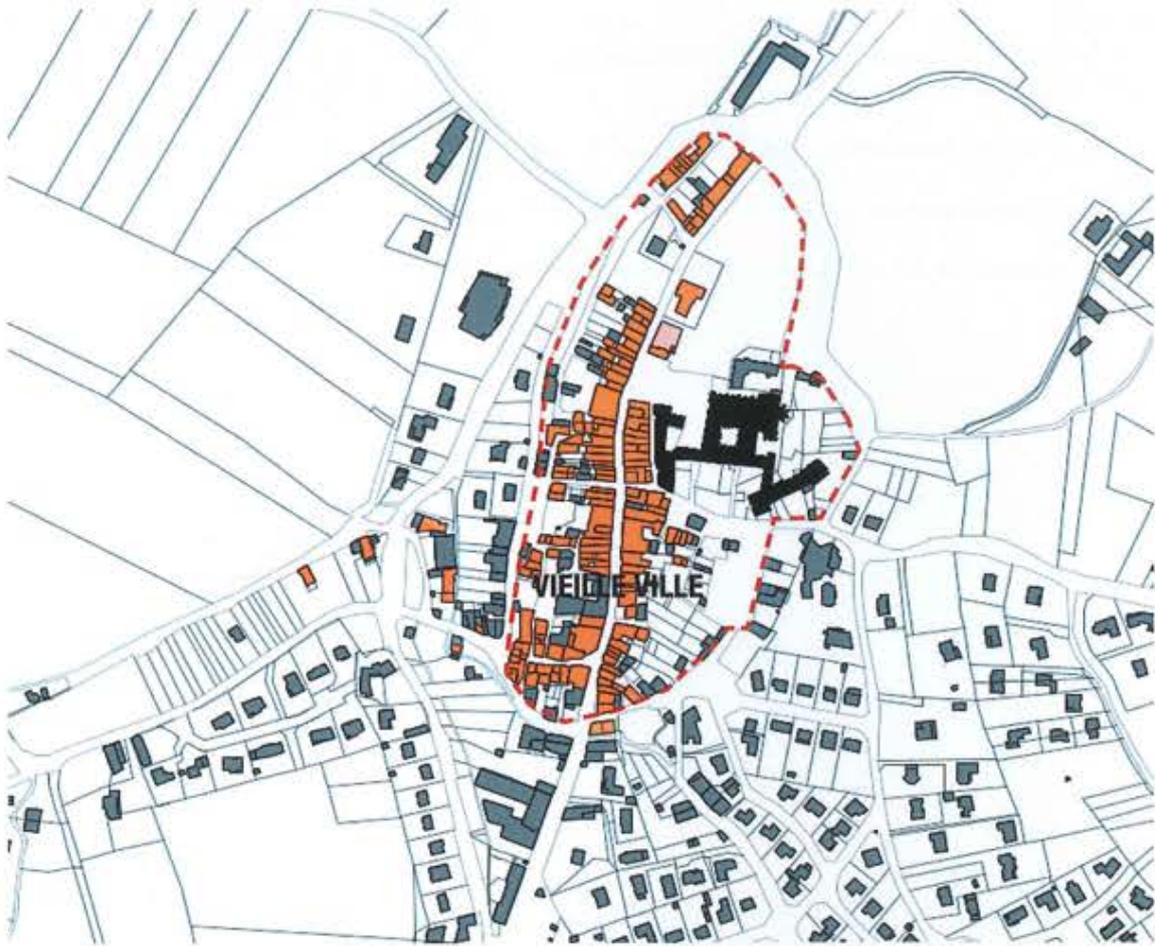
Bibliothèque Municipale de Lyon : <https://www.bm-lyon.fr/>

Petites Cités de Caractère en Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.petitescitesdecaractere.com/>

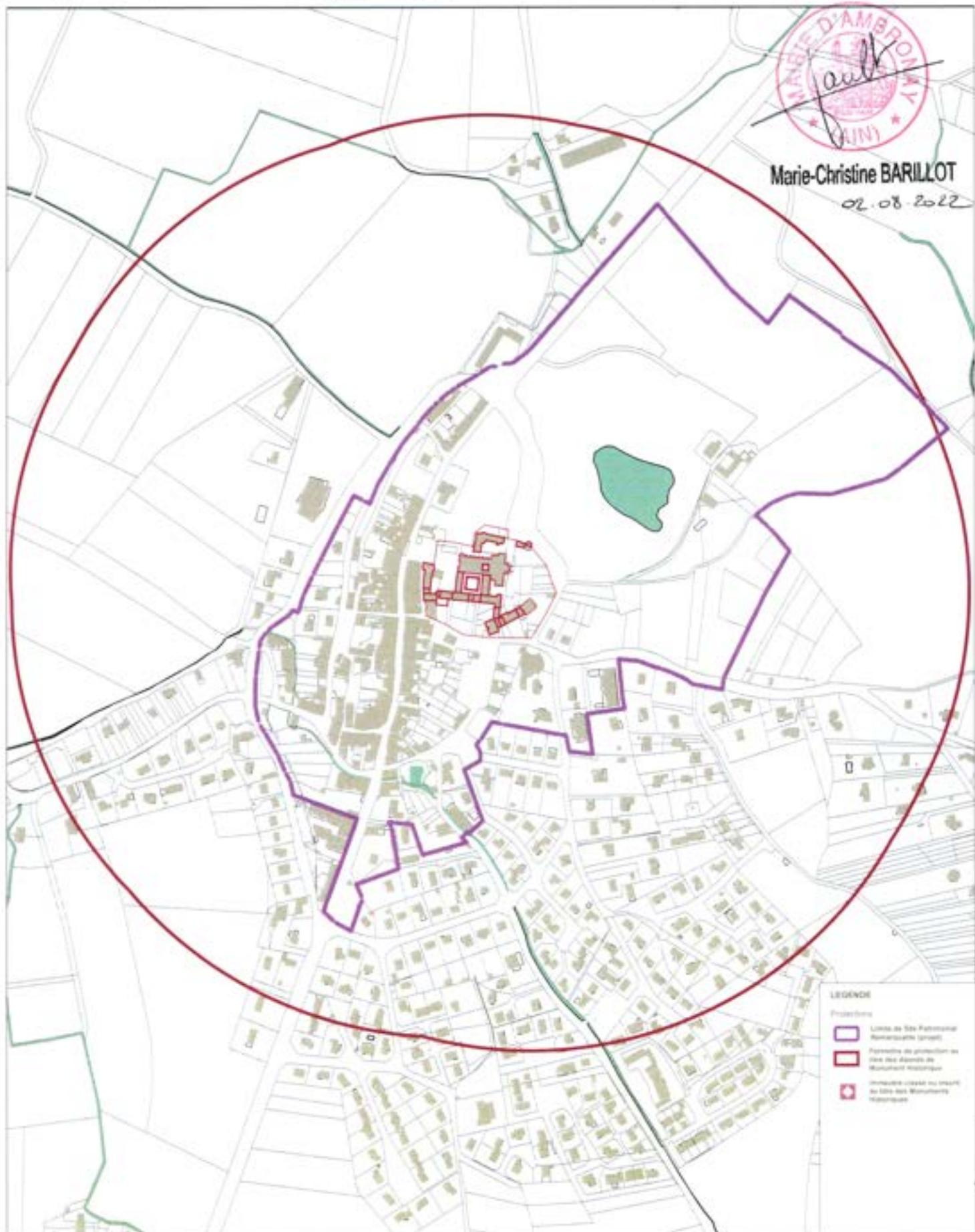
2. ÉTUDES

2. PROPOSITION DE SECTEUR SPR,

Ce périmètre reprend les limites de la ville médiévale et son noyau ancien.
Les faubourgs et l'écrain paysagés et l'identité de la plaine agricole sont réglementés par le PLU.



Vue du bourg depuis la Tour Dauphine



AMBRONAY
AIN
Marie-Christine BARILLOT
02.08.2022

LEGENDE

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable (projet)
- Périmètre de protection de l'axe des Ancêtres de l'Ambronnais
- Monument classé au titre des Monuments Historiques

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le deux août deux mil vingt deux à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambronay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Arts, sous la présidence de Madame BARILLOT Marie-Christine, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 28.07.2022

Présents :

Mme BARILLOT Marie-Christine, Maire
Mr BONETTI Pascal, Mme LETENEUR Véronique, Mr GROSSI Roger, Mme VILLET Michèle,
Mme PUROLCZAK Nathalie, Adjointe,
Mr MOUNIER Franck, Mme JUILLARD Catherine, Mme LEVRAT Gisèle, Mr DEMBLOQUE Albans,
Mme PERICHON Fatoumata, Mr BELLATON Marc, Mr SIMON Pascal, Mr PACICH Christian, Mr FOURNIER Gabriel, Mme MOREL Simone

Absents excusés : Mr Dominique URARD	qui donne procuration à Mme M.Christine BARILLOT
Mr Christophe CHIVAL	qui donne procuration à Mr Roger GROSSI
Mr Bruno BONICEL	qui donne procuration à Mme Michèle VILLET
Mr Guillaume CORTAZAR	qui donne procuration à Mr Pascal BONETTI
Mme Lucette VALOUR	qui donne procuration à Mme Gisèle LEVRAT
Mr Vincent MANCUSO	qui donne procuration à Mme Simone MOREL

Absents non excusés : Ben NASSIA

Arrivée de Mme Fatoumata PERICHON à 18h35
Arrivée de Mr Franck MOUNIER à 18h50

Site Patrimonial Remarquable : Avis sur le projet de délimitation du périmètre

Madame Véronique LETENEUR, Adjointe à l'Urbanisme, informe le conseil municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du patrimoine, et notamment son article L 631-2 ;

En vertu de la loi du 7 juillet 2006 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a été créé un nouvel outil de protection du patrimoine, le Site Patrimonial Remarquable ;

En application de l'article L 631-2 du Code du Patrimoine, la décision de classement du Site Patrimonial Remarquable (SPR) incombe au Ministre chargé de la culture qui, préalablement recueille l'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, l'avis de la commune concernée ainsi que l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Le projet de périmètre et les avis recueillis sont ensuite soumis à enquête publique avant que le Ministre ne prenne sa décision de classement.

Le classement du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR), par arrêté ministériel à pour effet immédiat de soumettre tous les travaux au sein de ce périmètre à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France et il permet d'étudier la seconde phase, à savoir la définition des règles applicables au sein du périmètre. Le périmètre SPR s'ajoutera aux règles du PLU.

Le SPR intègre dans son périmètre :

- o l'ensemble du centre ancien ;
- o le château de Silans et son parc, au nord ;
- o le faubourg, au sud-ouest.

La limite extérieure du périmètre s'appuie concrètement sur les éléments suivants :

- Au nord-est, [e château de Silans et son parc en totalité. Il s'agit d'un exemple intéressant d'architecture suburbaine du XIX^e siècle complété d'un parc paysager très dessiné à l'origine. Cet espace constitue un écrin remarquable pour l'abbaye puisqu'il est positionné à son chevet. Bien qu'en partie modifié, le parc préserve ses bosquets et certains alignements d'arbres qui sont particulièrement remarquables lorsque le visiteur arrive sur le site depuis le nord ou l'est. Le parc fait d'ailleurs l'objet d'un repérage dans le cadre du pré-inventaire des jardins remarquables (Centre de documentation du patrimoine, Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1991).
- Le périmètre englobe également les prés au sud du parc du château qui surplombent la ville (l'abbaye et le château) et se lisent, dans le paysage, en continuité avec ce dernier. La grande limite boisée à l'est de ces prés constitue un seuil important qui marque l'entrée du centre bourg.
- Au sud-est, le contour est plus découpé pour s'adapter au mieux aux vues et aux éléments remarquables. La séquence d'arrivée depuis l'est (route de Malafan) intègre les murets de pierre et les sujets végétaux d'importance qui agissent comme un filtre sur le centre ancien et l'abbaye. Le contour saccadé prend en compte les architectures publiques (école) et les nombreux éléments paysagers d'intérêt (sujets isolés, alignements, jardins).
- Au sud, l'ensemble du faubourg (moulins et architectures de faubourg) et son réseau hydraulique (canal, chutes, réservoir et anciens tracés) font partie du périmètre retenu, compte tenu de leur spécificité locale. L'entrée sud constitue par ailleurs un seuil sensible dont le développement doit être accompagné. La limite est fixée par rapport au développement moderne de la ville (lotissements pavillonnaires et petits collectifs).
- À l'ouest, les parcelles plantées qui bordent la ville sont particulièrement sensibles à l'échelle urbaine, mais aussi à l'échelle paysagère. Ces espaces sont très visibles depuis ta Plaine et contribuent fortement, par leur traitement, à la mise en scène du bourg historique.

En définitive, le contour proposé prend en compte le bourg historique (défini sur le tracé de l'ancienne enceinte) ainsi que les abords immédiats qui sont particulièrement sensibles et présentent des qualités variées (architecturale, paysagère ou historique).

La commission urbanisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 06.07.2022.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le périmètre qui sera soumis au Ministre chargé de la culture.

2022/141

delb

Après débats et renseignements complémentaires reçus,

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de l'Adjointe à l'Urbanisme,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le périmètre du Site Patrimonial Remarquable tel que proposé et qui sera soumis au Ministre chargé de la culture.

Fait et délibéré à la « Maison des Arts », mois et an susdits.

AMBRONAY, le 3 Août 2022
Le Maire,

Marie-Christine BARILLOT

Accusé de réception en préfecture
001-210100079-20220803-2022-139-DE
Date de réception préfecture : 03/08/2022

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** création d'un SPR**Date de transmission de l'acte :** 26/04/2018**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/04/2018**Numéro de l'acte :** 2018-045 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 001-210100079-20180426-2018-045-DE**Date de décision :** 26/04/2018**Acte transmis par :** Veronique MUSINA**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme

DEPARTEMENT de l'AIN
 ARRONDISSEMENT de BELLEY
 CANTON d'AMBERIEU EN BUGEY
COMMUNE d'AMBRONAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 Avril deux mil dix-huit à 20 h 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambronay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame LEVRAT Gisèle, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Avril 2018

PRESENTS :

Mme LEVRAT, Maire,
 M CHARVET, Mme BARILLOT, M BONETTI, Mme VILLET et M NASSIA adjoints,
 MM MOREL, GROSSI, Mme ROUSSET, MM CAVALLINI, DEMBLOCQUE, Mmes VALOUR, MOREL,
 MM BELLE et MANCUSO, Mme COLOVRAY.

Absents Excusés :

Mme GUEDJ qui a donné procuration à M CAVALLINI
 M FOURNIER qui a donné procuration à Mme MOREL

Absente : Madame Marina SACCO

Secrétaire de séance : M Albans DEMBLOCQUE

CREATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE SUR LA COMMUNE D'AMBRONAY

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée dans une démarche d'obtention d'une marque ciblée « Petites Cités de Caractère » et, à ce titre, elle doit classer un ou plusieurs secteurs de la commune en Site Patrimonial Remarquable (S.P.R.) qui a été créé par la Loi n° 2016-925 du 7 Juillet 2016 relative à la liberté de création, l'architecture et au patrimoine.

Un Site Patrimonial Remarquable est le site d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager un intérêt public.

A ce titre, la commune d'Ambronay souhaite améliorer la gestion de ses espaces protégés constitués aujourd'hui de périmètres de protection autour des nombreux monuments historiques de son centre Bourg.

Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols et répond à l'article L 631-1 du Code du Patrimoine.

Il faudra distinguer :

- **Le Périmètre de protection : SPR** dont la création nécessitera une **validation nationale (Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture)**
- **Le Règlement** qui s'y applique : le PVAP « Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine s'il est prescrit nécessitera une validation au niveau régional (commission Régionale du Patrimoine de l'Architecture

Madame le Maire indique à l'assemblée que le CAUE de l'Ain accompagnera la commune d'Ambronay pour établir les bases d'un diagnostic associé à une note d'intention en vue de l'examen national et pour mener à bien une réflexion dont l'objectif est de proposer des principes d'aménagement pour valoriser le caractère patrimonial du centre-village, mémoire du passé par son architecture, ses ruelles, traboules et places publiques. Le CAUE aidera la commune, d'une part à définir un périmètre pour le SPR, et d'autre part à élaborer un Plan Guide qui apportera un cadre avec des principes structurants et évolutifs à long terme. Ce plan guide permettra d'avoir une vue d'ensemble sur les potentiels projets qui, à long terme, contribuera au projet de marque « Petites cités de caractère ».

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la loi n° 2016-925 du 7 Juillet 2016 relative à la liberté de création, l'architecture et au patrimoine.

Vu le Code du Patrimoine,

Après en avoir délibéré, à la majorité : 17 voix Pour et 1 abstention (M DEMBLOCQUE)

Décide d'engager la procédure de mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR),

Dit que la commission Communale d'Urbanisme suivra cette procédure

Confie au CAUE de l'Ain le travail d'étude du périmètre

Sollicite une aide des crédits du Préfet de Région (DRAC- Auvergne Rhône Alpes au maximum de ses disponibilités dans le cadre de la mise en place d'un SPR.

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

AMBRONAY, le 23 Avril 2018

**Pour le Maire
L'Adjoint par délégation,**


Patrick CHARVET

L'architecte des bâtiments de France

à

Ministère de la Culture

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

182 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS

Unité départementale de
l'architecture et du
patrimoine de l'Ain

Bourg-en-Bresse, le 13 juin 2023

Affaire suivie par : Emilie SCIARDET

Courriel : emilie.sciardet@culture.gouv.fr
Tél. : 04 74 22 23 23

Objet : AIN – AMBRONAY - Création du site patrimonial remarquable

La commune d'Ambronay est connue pour son Festival de Musique Baroque et le Centre Culturel de Rencontre installé dans l'abbaye. Elle accueille chaque année des milliers de visiteurs et des artistes de tous pays. Mais le patrimoine et l'histoire sont aussi partie intégrante de ce bourg monastique depuis le XI^{ème} siècle, avec l'implantation d'une première abbaye bénédictine.

Sa position singulière à flanc de coteau, au pied du massif du Bugey, dans la plaine de l'Ain et ce depuis l'époque gallo-romaine, sur un territoire qui a longtemps été une frontière, la présence de nombreux cours d'eau vont contribuer au développement du bourg monastique au cours des siècles. Ambronay devient un foyer artistique avec la présence d'artisans et peintres. Et c'est dans une forme de continuité, que la commune accueille aujourd'hui, le Festival et ses résidences d'artistes.

La commune possède de nombreux immeubles et maisons d'époques diversifiées, médiéval, Renaissance jusqu'aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle. La structure urbaine médiévale avec les deux remparts (celui de l'abbaye et celui de la ville) est encore lisible. L'écrin du bourg est en place, l'extension du village actuel se développe au sud-est, les cônes de vue sur l'abbaye ont été maintenus et sont de grande qualité.

La commune d'Ambronay s'est fortement engagée depuis 2018, dans une démarche de reconnaissance et de valorisation de son patrimoine, accompagnée du CAUE de l'Ain et de l'UDAP de l'Ain, qui lui a permis de définir les outils ad hoc. Les trois équipes municipales successives se sont orientées vers l'élaboration d'un site patrimonial remarquable adossé à un outil de gestion, un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, et à une labellisation Petite Cité de Caractère (PCC). Ambronay a obtenu le label PCC en 2019. Un travail de continuité a été assuré.

L'élaboration du périmètre du SPR par la commune et l'agence Archipat a été accompagnée et suivie étroitement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Ain et a fait l'objet d'échanges préalables avec l'Inspection des Patrimoines.

Pour toutes ces raisons, je suis favorable au classement site patrimonial remarquable d'Ambronay selon le périmètre proposé aujourd'hui.

L'architecte des bâtiments de France,
cheffe de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine de l'Ain

Émilie SCIARDET





**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

La ministre de la Culture

à

Madame la Préfète de la région Auvergne-
Rhône-Alpes
Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 10 juillet 2023

Réf. : 2023/D/10606

**OBJET : Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 6 juillet 2023 :
projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables d'une partie du
territoire de la commune d'Ambronay (01)**

PJ : Projet de périmètre

Lors de sa séance du 6 juillet 2023, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a émis un **avis favorable** à l'unanimité au projet de classement du site patrimonial remarquable d'Ambronay, dont le périmètre est annexé à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

Proposition de périmètre :

AIN (01)

SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE

PROJET DE
DÉLIMITATION S.P.R.

archipot
10000 LIGNY
01 07 20 11 20

A 001 PR

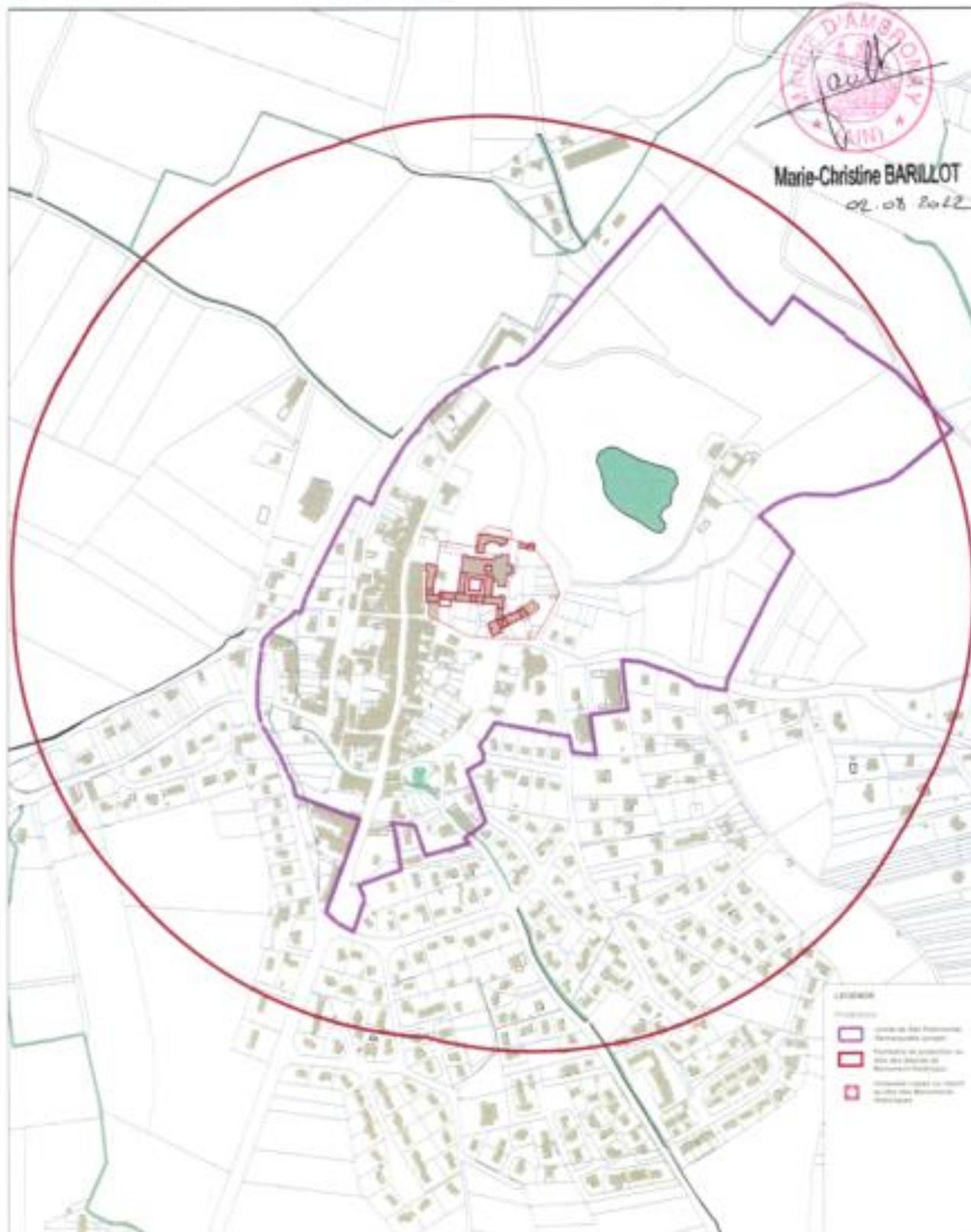
Commune
d'Ambronay

PRO

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100



archipot - MAI 2011





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles
Auvergne Rhône-Alpes

Pôle Architecture et Patrimoines
Service : UDAP de l'Ain
Affaire suivie par : Emilie SCIARDET
Tél. 04 74 22 23 23
emilie.sciardet@culture.gouv.fr

Bourg-en-Bresse, le 23 octobre 2023

Le Directeur régional adjoint,
Responsable du pôle architecture et
patrimoines

A

Préfecture de l'Ain
Service en charge des relations avec les
collectivités locales

Objet : Demande d'ouverture et d'organisation d'une enquête publique dans le cadre de la procédure de classement du site patrimonial remarquable porté par la commune d'Ambronay (Ain).

Dans sa séance du 6 juillet 2023, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a émis un avis favorable au classement du site patrimonial remarquable (SPR) d'Ambronay.

Je vous transmets l'avis de la Commission et le dossier d'étude afin que vous puissiez organiser l'enquête publique préalable au classement de ce SPR.

En effet, l'article R.631-2 du code du patrimoine indique que, dans le cadre de la procédure de classement d'un SPR « le préfet organise une enquête publique dans les conditions fixées par le chapitre III du titre II du livre I^{er} du code de l'environnement ».

Mes services restent toutefois en charge du paiement des frais liés à l'enquête publique. Vous pourrez prendre contact avec madame Gwendoline Beaudou (gwendoline.beaudou@culture.gouv.fr) afin de connaître les modalités de prise en charge financière.

L'architecte des bâtiments de France,
cheffe de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine de l'Ain

Émilie SCIARDET

COMMUNE D'AMBRONAY

Grande Rue - BP 70509 AMBRONAY
01505 AMBÉRIEU-EN-BUGEY CEDEX
Téléphone 04 74 38 13 32
Télécopie 04 74 34 08 94



Le Maire de la Commune d'Ambronay

à
DRAC Auvergne Rhône-Alpes
Monsieur le Directeur Régional des Affaires
Culturelles
Michel PROSIC
Le Grenier d'abondance
6 quai Saint-Vincent
69283 LYON CEDEX 01

VOS RÉF.

NOS RÉF. **GL/SP**

OBJET : **Candidature au Site Patrimonial Remarquable (SPR)**
Réf : Obtention du titre de petites cités de caractère (PCC)

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à l'obtention du titre « de petites cités de caractère » en 2018, je pose au nom du conseil municipal de la ville, la candidature de la commune d'Ambronay au titre de « site patrimonial remarquable » (SPR).

Le patrimoine ancien est remarquable. Il comprend, l'ensemble classé monument historique : église carolingienne puis abbaye royale, cloître, logis abbatial, tour dauphine, tour des archives, ensemble monastique, habitats civils et jardins arrières. La vue générale est remarquable. Il faut flâner dans le bourg centre pour découvrir d'autres points remarquables, comme l'arrière des maisons de part et d'autre de la grande rue qui joute les remparts.

On découvre :

- Des fenêtres à meneaux (page 13 sur le logis abbatial ou page 21 à la mairie) ainsi que sur des maisons individuelles du bourg.
- L'ancien hôpital de 4 chambres de 1726 pour les indigents de la ville (page 22).
- Les restants des tours de défense du Bourg : tour Veysou et tour Munet situées sur les remparts de la ville : ces tours confortaient le village médiéval, le tout entourant l'ensemble abbatial.
- La porte ouest dite de Lyon du 13^{ème} siècle, la seule qui subsiste des 4 portes défendant le Bourg. La porte « est » était située à côté de la tour prison prévôtale : place de la Bouverie, la porte sud dite des ravinelles était située avant la montée du moulin, la porte nord vers le rond-point. Cette porte ouest dite aussi porte de la gargouille (photo page 24) était la porte d'entrée d'une rue très commerçante au 12 et 13^{ème} siècles avec une maison caractéristique avec étal de vente en pierre
- Les deux moulins existent depuis le début 13^{ème} siècle dès le creusement du canal de dérivation de la Cozance : ruisseau amenant l'eau en quantité de Douvres ceci pour utiliser la force hydraulique (page 16). Ils furent vendus comme bien national car appartenant au clergé dans les années après la révolution de 1789, comme le cloître et les bâtiments entourant l'église et les jardins des moines où furent construites des maisons privées.
- On découvre encore l'actuelle place des Mattes (page 8) ou mail ou place du marché et place du champ de foire depuis 1793, aux platanes multiséculaires. Avant cette époque la place du marché était place du Bourgneuf.
- Cette grande place des Mattes a desserré complètement le bourg médiéval ancien et a permis au 19 et 20^{ème} siècle l'extension du bourg à l'est. A remarquer la belle devanture du maréchal ferrant (photo page 24).
- A noter dans le bourg les 2 toits à bascule et une pompe de quartier caractéristique.

Dans cette rue, en remontant du sud au nord, on chemine devant une maison à génoise qui n'a rien de local mais qui était un hôtel auberge fin 18^{ème} et 19^{ème} siècle, devant des restants de contreforts du moyen âge consolidant les murs de vieilles maisons du 11 et 12^{ème} siècle au moment où la rue principale mesurait 2.05 à 3m de large. Elle a été élargie fin 18^{ème}.

On termine par le château actuel mairie. Ce château remanié au XIX mérite d'être classé avec ses boiseries, ses vitraux dans le bureau du maire, avec la salle du conseil caractéristique avec ses tableaux, et les chambres de l'étage aux tapisseries murales d'époque.

Ambronay possède une forêt privée et communale (720 ha) gérée par l'ONF, poumon de verdure important à l'est du Bourg. La ville domine une grande plaine de plus de 1000 hectares cultivés avec plusieurs plans d'eau.

Au fil du temps le département s'est porté acquéreur de l'ensemble monacal ancien. La commune veille lors des transactions (DIA) à ne pas laisser vendre des éléments particuliers du patrimoine. Récemment elle s'est portée acquéreur de jardins dans le centre historique.

D'importants travaux de restauration (cloître, abbaye, autres bâtiments conventuels...) ont été entrepris au fil des dernières décennies avec le plan Etat Région (dernière restauration 2011), la DRAC, le Département et pour la part qui nous concerne la commune. Il est prévu dans le plan en cours une autre phase de restauration (jardins, infirmerie des moines...) et dans le futur le logis abbatial.

Dès 1980 une équipe de bénévoles créent l'association Art et Musique pour « faire vivre la musique dans l'abbaye ». A partir de là se développe le festival de musique baroque qui acquiert très vite une dimension internationale. En 2003 Ambronay est labellisé centre culturel de rencontre ce qui a permis :

- La mise en valeur du site avec de vastes programmes de réhabilitation.
- De proposer tout au long de l'année des actions à la culture en direction de tout public et des scolaires.
- D'accueillir en résidence de jeunes ensembles du monde entier qui trouve ici un lieu de formation, de création pour la musique.

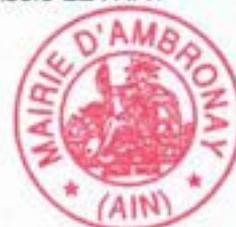
Fin 2018 la commune a obtenu le label de « petites cités de caractère ».

Espérant que tous ces éléments retiendront votre attention pour le classement en SPR je vous prie d'agréer Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire



Gisèle LEVRAT



BORDEREAU D'ENVOI

*non
ET
Spec*

Commune d'AMBRONAY

Téléphone 04.74.38.13.32

Fax 04.74.34.08.94

à

DRAC Auvergne Rhône-Alpes

Le Grenier d'abondance

6 quai Saint-Vincent

69283 LYON CEDEX 01

N./Références _____

GL/SP - Candidature au Site Patrimonial Remarquable

V./Références _____

Le 2 avril 2019

Objet : Dossier de candidature au Site Patrimonial Remarquable

NOMBRE DE PIECES	DESIGNATION DES PIECES	OBSERVATIONS
	Madame, Monsieur,	
	Je vous prie de trouver ci-joint un dossier de candidature au Site Patrimonial Remarquable pour la Commune d'Ambronay, composé de :	
	- Courrier à l'attention de Monsieur le Directeur de la Direction Régional des Affaires Culturelles	
	- Note d'intention et de présentation de la Commune d'Ambronay	
	- Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2018	
	Restant à votre disposition pour toutes informations, et vous en souhaitant bonne réception.	
	Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.	

Le 28/03/2019

La secrétaire de mairie
Sidonie PEQUEGNOT

